





Le mot du Maire

2017... de toutes les couleurs !

C'est maintenant un rendez-vous annuel incontournable, voici le troisième numéro du magazine municipal. Il se veut principalement le reflet des faits marquants de l'année passée et 2017 aura été riche en événements. Des bons comme des plus douloureux...

2017 douloureuse pour l'équipe municipale avec la disparition de notre ami et conseiller municipal Daniel Morel. Il aura beaucoup œuvré pour la commune pendant des années avec beaucoup d'humilité et de discrétion.

2017 à Chavigny aura été encore une fois très riche en événements et animations proposés par le tissu associatif. Cette richesse humaine continue de prouver que l'envie de faire ensemble est plus forte que toutes les morosités ambiantes. Quelle joie de constater que l'ensemble des créneaux de l'espace Chardin est utilisé pour des activités très diverses !

2017, c'est aussi une année de travaux communaux. Travaux de sécurisation et d'embellissement aux écoles, d'accessibilité au cimetière, de voirie ou encore d'aménagement de la zone d'activité de Brabois forestière.

2017 aura été, du point de vue institutionnel, une année bien remplie avec les élections législatives et présidentielle.

Pour les collectivités, la nouvelle majorité issue de ces scrutins n'aura pas vraiment été porteuse de bonnes nouvelles : entre la baisse drastique des emplois aidés, l'annulation de subventions d'investissement pourtant notifiées et l'annonce de la quasi disparition de la taxe d'habitation en 2018, les sujets d'inquiétude sont nombreux et la grogne des élus locaux est légitime. Ce sont bien les services à la population qui sont en jeu.

Nous évoquons tous ces points et bien d'autres dans le présent magazine que je vous invite à découvrir.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite une belle et heureuse année 2018 et vous invite aux vœux de la commune le vendredi 26 janvier à 18 h 30 à l'Espace Chardin !

Bonne lecture.

Hervé TILLARD

Hervé TILLARD, Maire de Chavigny et l'ensemble du conseil municipal vous invitent le vendredi 26 janvier à participer aux traditionnels vœux aux habitants et partenaires. Rendez-vous vous est donné à 18 h 30 à l'Espace André Chardin.

**Merci de confirmer votre présence
avant le 20 janvier (03 83 47 24 32 - mairie.chavigny@wanadoo.fr)**

SOMMAIRE

Budget.....	4 à 5
Travaux.....	6 à 9
Environnement.....	10 à 11
Vie Communale.....	12 à 14
Autour de la vie scolaire.....	15 à 21
Histoire.....	22 à 23
Enfance et jeunesse.....	24 à 27
Vie Associative.....	28 à 32
Commémorations.....	33
Manifestations.....	34 à 35
Savoir vivre vivre ensemble.....	36 à 38
Communauté de Communes Moselle et Madon.....	40 à 43
Autour de Nous.....	44 à 47

Directeur de la publication : Hervé TILLARD

Rédactrice en chef : Stéphanie MARECHAL

Crédits Photos : René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER,
Liliane MUNIER, Francis PERRIN, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES

Rédacteurs : Jean-Claude BONNEFONT, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER,
Francis PERRIN, Hervé TILLARD, Jean-Marie WEISS, Jean-Denis VAIRELLES,
Antony VIGNIER, Dominique SCHAEFFER, Michel ANTALIK, Céline DECAMPS

Publication à périodicité variable n° ISSN 1293-3074

www.ville-chavigny.fr

Mise en page et impression : LOR'NUMERIQUE - 54425 PULNOY





Information

A l'aube de cette nouvelle année, il semble opportun de faire un arrêt sur image sur le budget communal.

Comme chacun le sait, les collectivités locales ont été mises à contribution pour la réduction des déficits publics, c'est-à-dire du budget de l'Etat.

Depuis 2014, les communes sont soumises à une baisse régulière de Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.

Chavigny n'a pas échappé pour 2017 à cette baisse.

Dans le cadre du projet de loi de finances, il est annoncé une fin de la baisse de cette dotation. Mais une stabilisation de cette dotation ne signifie pas pour la commune une augmentation de son budget de fonctionnement car la collectivité subit également comme tout à chacun une perte de pouvoir d'achat du fait de l'inflation.

Les attaques récurrentes de certains médias et de certains politiques contre la gestion des

collectivités sont superficielles et injustes. L'implication permanente des élus et du personnel de la collectivité témoigne de leur sens des responsabilités.

La commune a conservé la trajectoire qu'elle s'était fixée lors du vote du budget primitif.

Cette année encore la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour la réalisation des investissements communaux.

Pour la réalisation des différents travaux, la commune a durement négocié lors des appels d'offres les devis auprès des entreprises retenues.

Elle a également renégocié ses contrats de services auprès de ses fournisseurs.

A ce jour, la commune ne connaît pas avec certitude le montant de la participation de l'Etat ni celui des subventions susceptibles d'être reçu en complément des travaux et des services rendus envers les Chaviniens.

Jusqu'à maintenant, la commune maîtrisait ses recettes sur les trois taxes communales que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière sur le non bâti.

A compter de 2018, la taxe d'habitation ne sera plus acquittée en totalité par une grande majorité de contribuables.

La réforme de la taxe d'habitation entrera en vigueur au 1er janvier 2018.

La mesure vise à exonérer totalement de taxe d'habitation 80 % des contribuables à l'horizon 2020.

La taxe d'habitation sera réduite d'un tiers chaque année jusqu'à sa suppression en 2020.

Vous trouverez votre revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition. Si ce dernier est supérieur aux seuils annoncés (cf. tableau ci-dessous), vous faites partie des 20 % de contribuables non concernés par la mesure.

Vous continuerez de payer la taxe d'habitation les prochaines années, pour le même montant qu'en 2017, à logement et fiscalité inchangés.

Les personnes concernées par une exonération de taxe d'habitation en 2016 en raison de leurs faibles revenus conservent le bénéfice de l'exonération en 2017 et 2018.

Une étude réalisée par le Sénat indique les éléments suivants pour la commune de Chavigny :

1867 habitants.

730 foyers fiscaux.

80 foyers exonérés en 2017 soit 10.96 % des foyers fiscaux. **458 nouveaux foyers** devraient



Plafonds de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier de l'exonération

Nombre d'enfants	Revenu fiscal de référence maximum pour un célibataire	Revenu fiscal de référence maximum pour un couple
0	27 000 €	43 000 €
1	43 000 €	49 000 €
2	49 000 €	55 000 €
3	61 000 €	67 000 €
4	73 000 €	79 000 €

Vous trouverez votre revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition.

budgétaire 2017



bénéficier de cette mesure soit 73.70 % des foyers fiscaux.

A terme un montant de 375 235 € ne sera plus payer directement par les contribuables

A ce jour, l'impact de cette mesure pour la commune est difficilement chiffrable pour 2018 et les années futures.

L'Etat affirme que cette suppression sera compensée à l'euro près pour les finances communales.

Le doute subsiste sur cet engagement.

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ». Tout le monde connaît cette petite phrase.

Mais sait-on qu'elle est d'un ancien homme politique, Henri Queuille, plusieurs fois président du conseil et également ministre des finances et de l'intérieur sous la 3^e République. Il fut ministre et secrétaire d'Etat plus de trente fois ! Un véritable professionnel de la politique, et sa fameuse petite phrase est incontestablement le fruit d'une grande expérience auprès de ses électeurs !

Après cette parenthèse historique, revenons sur plusieurs points qui interrogent les élus.

Cette compensation tiendra-t-elle compte de l'inflation ?

Cette compensation tiendra-t-elle compte du développement démographique ?

Quel levier d'action possédera la commune sur le taux de la taxe ?

Comment la commune pourra maintenir ses services et en proposer de nouveaux à ses habitants ?

Que recherche l'Etat à travers cette dépossession de la gestion financière des communes ?

Malgré ces interrogations, l'équipe municipale continue de gérer le budget afin d'améliorer le quotidien des habitants par ses investissements.

Pour cette année 2017, l'essentiel des dépenses a été réalisé dans les travaux suivants :

Sécurisation des écoles (obligation venant de l'Etat). Remplacement des grillages, des portails, installations d'interphones... pour un montant de 28 320 €.

Rénovation (peinture, luminaires, anti calcaire, fenêtres...) dans les écoles pour 35 919 €.

Travaux de voirie dans la rue de Chatel pour 114 102 €.

Remplacement de la chaudière de l'atelier technique pour 3 537 €.

Sécurisation de la salle André Chardin pour 4 306 €.

Acquisition d'un terrain proche des écoles pour 9 648 €.

Remplacement en LED de l'éclairage de la salle André Chardin pour 5 745 €.

Dès janvier 2018, l'équipe municipale réalisera plusieurs débats d'orientation budgétaire.



Ces débats seront nécessaires au vu des rentrées fiscales futures.

Ces recettes concourent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'amélioration du patrimoine communal.

L'avenir des finances communales sera toujours difficile mais l'équipe municipale avec l'aide du personnel administratif saura faire face et prendre les mesures de gestion rigoureuse qui s'imposent.

La commune n'a pas attendu ces restrictions budgétaires pour réduire, entre autres, ses dépenses d'énergie avec la rénovation de l'éclairage public, l'isolation des toitures des écoles, le remplacement des fenêtres, ainsi que le remplacement des vieilles chaudières...

Ces travaux d'économie d'énergie poursuivent deux buts, la protection de notre planète et la réduction des dépenses énergétiques communales.

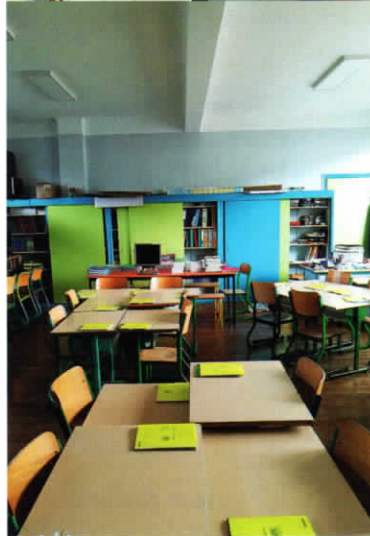
L'année 2018 sera encore une année d'investissement dans le cadre de la transition énergétique avec comme axe principal l'isolation thermique de la mairie.

Le lien social sera également préservé dans le futur budget afin que le Vivre Ensemble continue d'être une réalité dans notre commune.

Jean-Marie WEISS,
Adjoint responsable
de la Commission Finances



L'année 2017 aura été marquée par un programme de travaux d'une grande diversité



Dans les bâtiments scolaires, il a été procédé à la rénovation des deux dernières classes de l'école élémentaire (peintures, plafonds, placards, couloir et éclairage spécifique LED) ainsi que la pose d'un système anti-calcaire pour prolonger la durée de vie des équipements sanitaires.

A l'école maternelle, l'ensemble des éclairages intérieurs a été changé. Ce sont maintenant plus de 80 luminaires LED aux couleurs vives qui ont remplacé les anciens, ces derniers avaient presque 40 ans !

Le plan de sécurisation des écoles (comme exigé par les nouvelles directives post-attentats) a été appliqué avec la mise en place de grillages hauts et de portails rehaussés (entrées maternelle et élémentaire, ainsi que devant l'entrée du tunnel). Des portiers vidéos aux entrées des deux écoles ont aussi été installés. Ainsi qu'un portail entre l'arrière de la maternelle et la cour de l'école élémentaire, permettant l'évacuation des plus jeunes élèves en cas d'incendie.

L'espace Chardin a lui aussi bénéficié d'un passage de la majorité de l'éclairage en LED. Le but est toujours le même : mettre en place du matériel à longue durée de vie et réaliser d'importantes économies d'énergie.

La rue de Châtel (du ralentisseur jusqu'à l'entrée du parking de l'espace Chardin) a fait peau neuve avec un revêtement de chaussée intégralement refait, des voies élargies sur sa partie supérieure, un aménagement piéton sécurisé par une longue séparation en bois et un dispositif d'éclairage LED sur tout le cheminement.

L'accès au cimetière et son allée centrale ont été transformés (suppression des marches et mise en enrobé) pour répondre aux règles d'accès Handicapés (avec un stationnement dédié devant l'entrée). Le portail a été modifié et adapté aux nouvelles hauteurs de sol, avec désormais une couleur plus actuelle.

Au printemps, une nouvelle fontaine prendra place face à l'entrée du cimetière.

Le petit parking au niveau de l'entrée de l'école maternelle (réservé aux personnes à mobilité réduite et aux mamans avec des poussettes) a été élargi avec la pose d'un enrobé jusqu'au nouveau portail, ainsi qu'un accès sans escalier pour assurer la jonction piétonne avec le parking de l'espace Chardin.



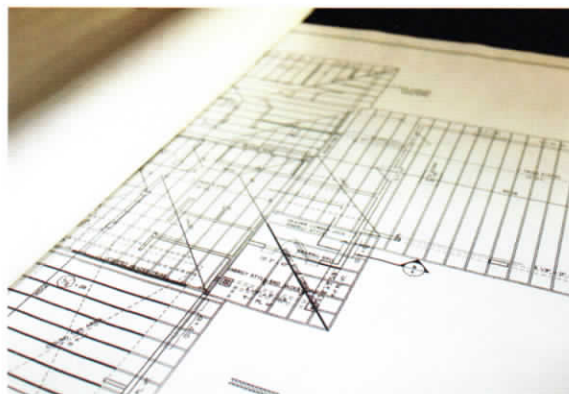
Chavigny, du PLU au PLUI...

Depuis un peu plus de trois ans, l'équipe municipale s'est engagée dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Alors que l'exercice touchait à sa fin, avec notamment deux réunions publiques pour présenter et débattre de la démarche, les textes législatifs en matière d'urbanisme ont évolué. Désormais, la très grande majorité des PLU sont devenus des... PLUI (Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux). Cette évolution n'est en rien une révolution, et procède même d'une vraie logique. Il est aujourd'hui inconcevable de constater que des communes voisines, partageant des rues communes puissent avoir des règles d'urbanisme parfois très différentes. Aujourd'hui, même si ce sont encore les élus communaux qui élaborent les futures règles, celles-ci sont validées par le Conseil Communautaire pour en vérifier la cohérence à l'échelle d'un bassin de vie.

Pour Chavigny, notre révision de PLU est très avancée et sera validée en l'état en 2018. Le passage de PLU en PLUI n'aura pas eu d'autre incidence qu'un décalage dans son application de... 18 mois.

Auparavant, l'ensemble des habitants sera, bien évidemment, invité à participer à une nouvelle réunion publique.

En attendant, c'est toujours le PLU actuel qui s'applique pour tout dépôt de permis de construire ou déclaration préalable de travaux... Les élus se tiennent à votre disposition pour discuter de vos projets.



VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE PROJET ?
Contactez votre technicien :

Communauté de Communes Terres Toulousaines
Commissariat à l'habitat : CAMEL
Tél : 03 83 38 80 30
Mail : camel@cc-terrestoulousaines.fr
ou
Le Centre d'Amélioration du Logement
Tél : 03 83 30 80 40
Mail : ca@cc-terrestoulousaines.fr

Communauté de Communes
Mazelle et Maudou
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 54 95 63 84
Mail : comcom@cc-mazellemaudou.fr

Communauté de Communes
du Pays de Salers
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 83 52 47 92
Mail : comcom@cc-paysdesalers.fr

Communauté de Communes
du Pays de Colomby et de Sud Toulousain
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 83 52 08 16
Mail : comcom@cc-payscolomby.fr

Et sur l'ensemble du territoire :
Commissariat (Espace Info Energie)
Tél : 03 83 84 18 04
Mail : ouvert@eie-terrestoulousaines.fr

AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE LOGEMENT ?
RÉDUIRE VOS FACTURES D'ÉNERGIES ?
DES QUESTIONNEMENTS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

LAISSEZ VOUS GUIDER PAR
**LE PASS
RÉNOV' ÉNERGIE**

- BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT SUR TOUTE LA DURÉE DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION
- DISPOSEZ D'UN TECHNICIEN À DOMICILE ET RÉALISEZ GRATUITEMENT UN BIEN THERMIQUE SUR VOTRE BIEN
- PROFITEZ D'UNE AIDE À LA DÉCISION ET D'UN APLUI ADMINISTRATIF AU MONTAGE DE VOTRE DOSSIER

SUIVEZ LE PASS
RÉNOV' ÉNERGIE

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
GrandEst
terres toulousaines
100% ÉNERGIE

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE PROJET ?
Contactez votre technicien :

Communauté de Communes Terres Toulousaines
Commissariat à l'habitat : CAMEL
Tél : 03 83 38 80 30
Mail : camel@cc-terrestoulousaines.fr
ou
Le Centre d'Amélioration du Logement
Tél : 03 83 30 80 40
Mail : ca@cc-terrestoulousaines.fr

Communauté de Communes
Mazelle et Maudou
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 54 95 63 84
Mail : comcom@cc-mazellemaudou.fr

Communauté de Communes
du Pays de Salers
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 83 52 47 92
Mail : comcom@cc-paysdesalers.fr

Communauté de Communes
du Pays de Colomby et de Sud Toulousain
Demandes le « Service Habitat » :
Tél : 03 83 52 08 16
Mail : comcom@cc-payscolomby.fr

Et sur l'ensemble du territoire :
Commissariat (Espace Info Energie)
Tél : 03 83 84 18 04
Mail : ouvert@eie-terrestoulousaines.fr

AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE LOGEMENT ?
RÉDUIRE VOS FACTURES D'ÉNERGIES ?
DES QUESTIONNEMENTS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

LAISSEZ VOUS GUIDER PAR
**LE PASS
RÉNOV' ÉNERGIE**

- BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT SUR TOUTE LA DURÉE DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION
- DISPOSEZ D'UN TECHNICIEN À DOMICILE ET RÉALISEZ GRATUITEMENT UN BIEN THERMIQUE SUR VOTRE BIEN
- PROFITEZ D'UNE AIDE À LA DÉCISION ET D'UN APLUI ADMINISTRATIF AU MONTAGE DE VOTRE DOSSIER

SUIVEZ LE PASS
RÉNOV' ÉNERGIE

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
GrandEst
terres toulousaines
100% ÉNERGIE

Brabois Forestière

Phase 1 en commercialisation !

Nous évoquions ce projet depuis des années, c'est aujourd'hui une réalité. Les aménagements de la phase 1 du parc d'activité de Brabois-Forestière sont terminés. Sur les 15,6 hectares totaux du projet, cette première phase représente 7,3 hectares disponibles. L'aménagement routier sur la RD 974 à droite de l'entrée du Parc d'activité a aussi été créé, tout comme les arrêts de bus.

L'Agence de développement économique du Pays Terres de Lorraine a en charge la commercialisation de ce foncier économique dédié aux activités tertiaires et technologiques. Les bâtiments qui seront construits devront respecter un cahier des charges précis à vocation écologique, en harmonie avec le lieu et les aménagements réalisés.

Les surfaces des parcelles sont modulables en fonction des besoins des entreprises. A ce jour, plusieurs entreprises ont déjà manifesté de l'intérêt pour acquérir un terrain sur Brabois-Forestière. Un premier compromis de vente pourrait donc être signé dans les prochaines semaines !



Des découvertes archéologiques surprenantes...



Au début des travaux d'aménagement du Parc d'Activité de Brabois Forestière, une tombe a été mise à jour. Pas d'ossements présents (ces derniers ayant été dissous par la nature acide du sol) mais les archéologues de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont découvert de nombreux objets anciens. D'autres investigations ont permis de découvrir deux autres traces de sépultures. A la vue de la disposition de ces tombes, les archéologues pensent que nous sommes en présence d'une nécropole. Sur les lieux, des « colliers de pieds », un torque avec corail (extrêmement rare dans notre région) et une poterie ont été retrouvés. Les bijoux sont très majoritairement en bronze. Au regard de leur nature, les archéologues pensent que nous sommes en présence de personnes de haut-rang, notamment une princesse. La nécropole serait de l'époque celte et datée d'environ, 500 ans avant JC. La DRAC envisage de nouvelles investigations au printemps 2018 sur le site... A suivre !



Les métalliers créateurs

L'art de transformer le métal, notre vocation depuis 1911

En neuf ou rénovation,
nous transformons vos idées
en projets et réalisations

Escaliers métalliques verre et bois,
portails, garde-corps, clôtures,
verrières, marquises sur mesure

Pour un DEVIS GRATUIT, contactez nous très vite !

+ 33 (0)3 83 49 02 97 / contact@sercam.fr

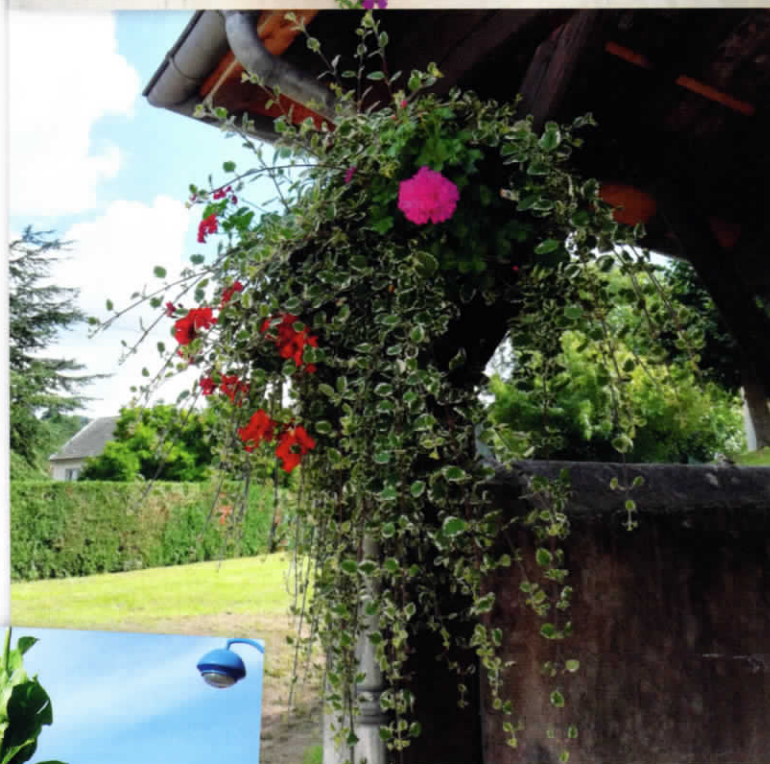


Fleurissement de la commune

Les agents des services techniques ont encore œuvré cette année, à l'embellissement de la commune avec des compositions florales hautes en couleur : traditionnelles jardinières suspendues et nombreux massifs de roses.

Pendant la période estivale qui s'est étendue au-delà de l'été (temps très clément), le personnel communal n'a pas chômé. En effet, la météo était au rendez-vous pour le soleil mais pas du tout pour les précipitations. Ce qui a entraîné un surcroît de travail pour les techniques et beaucoup d'énergie pour maintenir en bel état le fleurissement et le traitement des espaces verts communaux. Avec cette nouveauté, cette année, l'utilisation du « binage » pour désherber les trottoirs et caniveaux dû à l'interdiction des pesticides pour les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2017.

Un grand merci aux agents communaux.





*Un geste
Un geste*



pour l'environnement pour la planète

Zéro pesticide :

En septembre, nous vous avons sensibilisés au zéro pesticide dans la commune. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales (et donc notre commune) ne peuvent plus les utiliser pour désherber. Vous vous en êtes sûrement aperçu. L'équipe technique réduite a fait son possible pour entretenir les caniveaux, trottoirs... mais elle ne peut pas tout faire : fleurissement, entretien des espaces verts (espace Chardin, rue du Bouchot, place de l'église, le terrain de football...), entretien des bâtiments communaux (écoles, salle Chardin, mairie...) et des voies communales et surtout faire face à toutes les incivilités et dégradations.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons à nouveau pour nous aider à débroussailler (mécaniquement) devant chez vous (comme la loi le préconise) ou plus si vous le souhaitez.

En participant vous ferez un geste pour notre environnement et pour notre planète.

D'autant plus qu'au 1^{er} janvier 2019, ce sera à nous, particuliers, de s'y mettre et d'abandonner les pesticides dans nos jardins et potagers (si ce n'est déjà fait). Adieu glyphosate et autres pesticides... pour la santé de toutes et tous.



Biodiversité :

Le zéro pesticide est un élément essentiel pour la sauvegarde et la préservation de notre patrimoine naturel (faune, flore, espaces naturels...).

La commune est engagée depuis longtemps dans cette démarche. Elle l'a accentuée depuis 2017 en instituant le fauchage tardif. En fauchant plus tard que les autres années (fin août-début septembre), nous permettons à toutes les espèces vivantes (oiseaux, insectes, petits mammifères...) de se reproduire, de se nourrir (plantes), de rester dans ces espaces et ainsi respecter le cycle de la vie et permettre la biodiversité.

C'est aussi dans cet esprit de préservation de la biodiversité que la commune avec l'aide de la section Patrimoine, Mémoire, Environnement du Foyer Rural s'est inscrite dans une démarche Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.). Cet été, René DENILLE, Adjoint à l'Environnement a organisé avec Roselyne PIERREL, chargée de mission Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental et Jean-Baptiste SCHWEYER, naturaliste lorrain, une visite du Fonds de Renonvaux, site remarquable par sa richesse faunistique et florale. Cette démarche pourrait aboutir, dans au moins deux ans, à une inscription à l'inventaire des E.N.S..

Formation :

Afin de mieux appréhender ce changement, les agents des services techniques vont se former à des pratiques alternatives aux pesticides pour le désherbage avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine).

La commune mettra aussi en place des rencontres pour les particuliers afin de s'inscrire dans une démarche globale de réduction des pesticides et autres herbicides.

René DENILLE,
Adjoint responsable de la Commission
Cadre de vie - Environnement - Forêt



Françoise en retraite

Nous étions plus de 80 invités à venir fêter le départ en retraite de Françoise Denis ce 6 octobre à l'Espace André Chardin. Ce moment empli de bonne humeur mais aussi d'émotion a permis de remercier Françoise pour ses presque 42 ans au service de Chavigny et de ses habitants.

Quelques chiffres et quelques dates : Françoise est arrivée à la mairie de Chavigny en 1977. En 1985, elle prend la suite de Monsieur Richard en qualité de secrétaire de mairie. Elle aura connu 7 maires : Jean Poisot, André Chardin, Jean-Claude Bonnefont, Jean-Marie Renaud, Jean-Claude Bresson, Guy George et Hervé Tillard et autant de Conseils Municipaux. Chacun a pu rappeler que Françoise, a toujours pris sa mission à cœur, un vrai sacerdoce, mais bien évidemment, 100% laïc !

Cette cérémonie a permis d'expliquer à tous le véritable rôle de secrétaire de mairie. Il faut en effet être capable de passer dans une même journée du suivi des finances communales, aux dossiers d'urbanismes, en passant par les problèmes de personnel ou encore d'état civil... Dans une commune de la taille de Chavigny, impossible d'établir une véritable fiche de poste tant les tâches et les obligations sont multiples et diverses.

Et puis, il y a les évolutions techniques et réglementaires qui arrivent sans cesse. C'est à chaque fois une remise en question des pratiques quotidiennes, cependant Françoise a toujours réussi à faire évoluer en temps et en heure les services municipaux.

Mais le domaine dans lequel Françoise excelle, ce sont les relations humaines sa qualité d'écoute est rare aujourd'hui, et tous ceux qui ont travaillé avec elle, peuvent en témoigner, agents comme élus. Un sens aigu de la justice et de l'équité, beaucoup d'empathie et énormément de bonne humeur.

Mais l'avenir est assuré puisque c'est Patricia Piquard qui reprend le flambeau. Après 30 ans de travail en commun, Françoise et Patricia ont su assurer le passage de flambeau.

Françoise reste toujours attachée à Chavigny et a même accepté de donner de son temps pour la commune en la représentant maintenant à la commission des usagers de l'eau de la CCMM.

Au-delà des discours, cette soirée a surtout permis de prendre le temps d'échanger autour d'un verre dans une excellente ambiance !



Au service des Chavinéens

Il convient de le rappeler, la commune ne serait pas grand-chose sans ses agents communaux. Ils sont la cheville ouvrière au quotidien, des décisions des élus municipaux. Ils travaillent dans la toute proximité, souvent dans l'ombre, mais avec beaucoup d'efficacité et un sens permanent du service public. Petit tour d'horizon de ceux qui facilitent notre quotidien...



La tour de contrôle de la commune

Le **secrétariat de mairie** est la pierre angulaire du fonctionnement de Chavigny. C'est le point d'entrée incontournable des demandes des habitants, des relations avec les partenaires et un lien permanent avec les élus. De la comptabilité publique à l'état civil, de l'urbanisme à la préparation des conseils municipaux, du suivi réglementaire au suivi des relations avec les structures institutionnelles et privées, le personnel administratif se doit d'être polyvalent, disponible et... organisé ! Aujourd'hui, c'est Patricia PIQUARD (qui a pris la suite de Françoise Denis), assistée de Kathleen BOUTIN (qui remplace Amandine Girard en congé maternité) qui assure l'ensemble des tâches administratives communales et l'accueil des habitants.

A l'école maternelle

Si l'équipe éducative en maternelle est pilotée par les enseignantes, les **ATSEM** sont une aide précieuse dans l'organisation au quotidien de l'école. Elles assistent les professeurs des écoles dans la mise en œuvre des activités et des apprentissages avec les enfants. Elles les aident à acquérir de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et assurent l'hygiène ainsi que la propreté des locaux de l'école maternelle. Sophie ADELÉ et Carole RAKOTONDRAMBOA se partagent ce travail. Elles assurent également des activités dans le cadre des TAP en fin d'après-midi. Elles sont des repères importants pour les jeunes enfants.

Un rôle de « couteaux suisses »

Le **service technique** de la commune est le symbole même de la polyvalence. De l'aménagement des espaces verts à la maintenance des bâtiments publics, du suivi des travaux à l'entretien de la voirie (y compris le déneigement), les agents techniques sont à l'écoute et au service des acteurs de la commune. Ils assurent une veille en ayant l'œil pour repérer les petits dysfonctionnements du quotidien. Ils doivent intervenir dans l'urgence tout comme planifier les travaux incontournables. Ils apportent un service logistique aux associations lors des manifestations sur Chavigny. Aujourd'hui, l'équipe s'articule autour de Sylvain GODFROY le référent technique, Cédric LAURENT et Steven NOGUEIRA sont agents titulaires et ils sont épaulés par Bertrand DUFOSSÉ et Robin VAUTRIN en contrats aidés. Ce dernier a d'ailleurs intégré le service technique en qualité d'emploi d'avenir. Il partagera son temps entre la commune et des formations pendant 3 ans.

Tout beau, tout propre

La **propreté et l'hygiène** à l'école élémentaire et à l'espace Chardin sont très importantes et représentent un volume de travail conséquent, ces locaux étant utilisés entre 5 et 7 jours /semaine. Cette mission est assurée par Marie-Noëlle PORTAL. Elle est intransigeante sur la propreté et chacun des utilisateurs de ces locaux reconnaît son professionnalisme. A noter que l'entretien des locaux de la mairie est assuré par une entreprise d'insertion, afin d'aider à la reprise professionnelle de personne éloignée de l'emploi.



Le 30 avril 2017, Daniel Morel nous quittait.

Celui qui fut à la fois bénévole associatif et élu communal a beaucoup donné à Chavigny.

Un hommage lui a été rendu lors de ses obsèques.

Vous trouverez ci-dessous le texte qui a été lu à cette occasion par Hervé TILLARD.

Daniel,

Avec toi nous venons de perdre non seulement un ami mais aussi un véritable compagnon de l'aventure communale. Un compagnon dont la discrétion cachait un engagement et des qualités humaines rares. Peu de personnes savent que tu as été à l'origine de projets importants pour la commune. Et ton engagement ne date pas d'hier. Il y a maintenant quelques années, en tant que président de la FCPE, tu as relevé avec d'autres parents d'élèves, le défi de pérenniser et développer l'école de Chavigny en poussant à la création d'activités périscolaires et notamment une cantine. Pour faire pression sur les élus d'alors pas toujours réceptifs, tu as eu cette idée très novatrice pour l'époque de mettre en œuvre un sondage auprès de la population. De cette initiative est née l'Association Accueil Périscolaire devenue aujourd'hui la MJC des Castors, association qui a vu passer tant d'enfants et rendu service à tant de familles.

Si Chavigny a su prendre le virage de la transition énergétique et enclencher il y a maintenant 6 ans un débat sur l'environnement c'est aussi grâce à toi, quand tu as accepté de superviser notre diagnostic de territoire, cet agenda 21 qui nous a largement aidé à écrire notre feuille de route en la matière. Et quand nous sommes fiers d'entendre aujourd'hui que Chavigny a sur ces sujets une longueur d'avance, c'est beaucoup à toi que nous le devons.

Tu as toujours su mettre tes nombreuses qualités et compétences au service des autres et du bien collectif. Dans l'équipe municipale, tu as su nous aider à structurer notre politique de ressources humaines au sein de la commission personnelle. Au sein de la commission communication tu as réalisé un énorme travail d'écriture du cahier des charges de notre nouveau site internet jusqu'à sa mise en œuvre. Comme à chaque fois, une fois le travail de fond réalisé, ta mission accomplie, tu t'effaçais car ta modestie t'éloignait naturellement des projecteurs.

Tu étais un débatteur hors pair, un des rares à pouvoir infléchir ma position je dois l'avouer. Ton esprit



vif et ton sens de la démonstration faisait mouche. Tu étais capable d'amener une argumentation précise sur l'ensemble des sujets traités. Jamais tu n'es venu en bureau, commission ou conseil municipal sans avoir préalablement potassé les dossiers.

Ta bienveillance et ton envie de te battre pour la dignité humaine, t'ont amené ses dernières années à t'engager bénévolement sur deux actions fortes du territoire Terres de Lorraine : Les moissons de l'emploi sur Moselle et Madon et Zéro chômeur de longue durée sur La

communauté de commune de Colombey. Tous ceux qui t'ont croisé sont unanimes pour dire que ton engagement était total, tes compétences immenses. Ces belles qualités, tu les offrais sans contrepartie au service de ceux qui en ont besoin. Redonner confiance et dignité à ceux qui ont perdu leur emploi était pour toi primordial et tellement naturel.

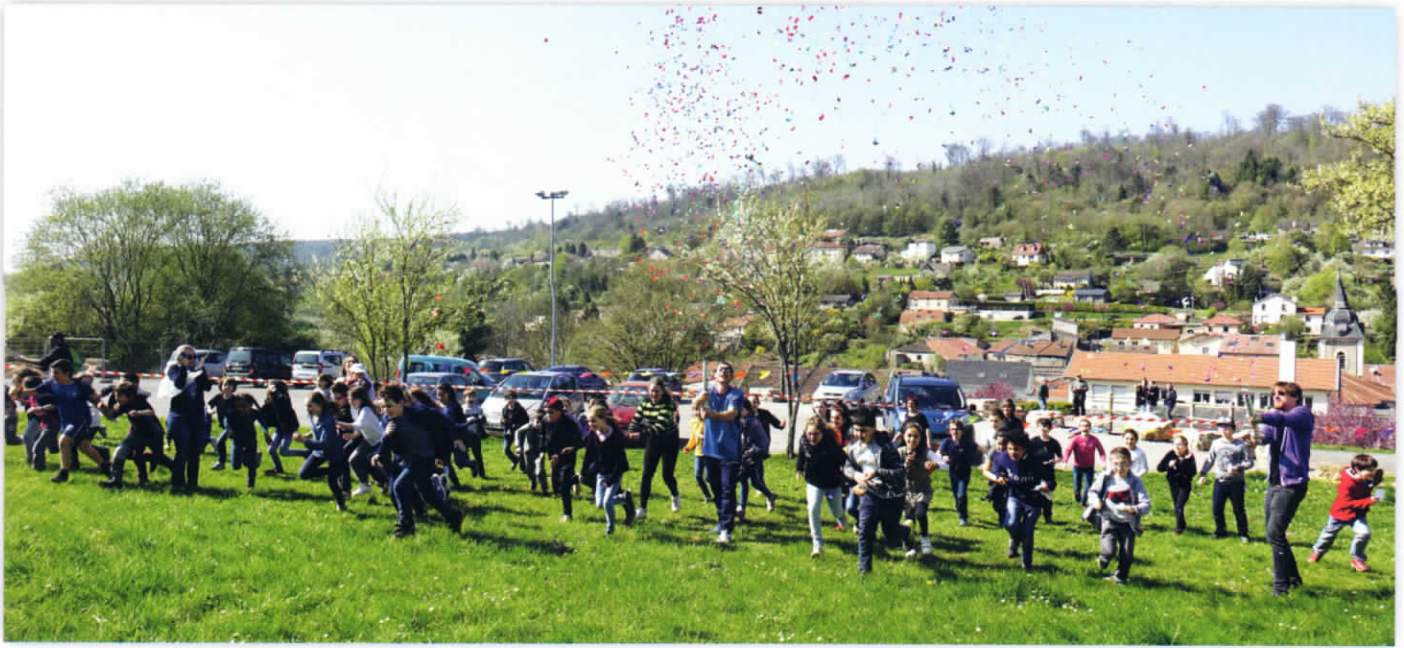
Toujours dans cet esprit altruiste, tu savais donner un coup de main aux associations locales quand cela était nécessaire, sans bruit, mais avec efficacité.

Enfin, tu disais « nous » car tu savais mieux que personne la valeur du bien commun et la valeur de l'intérêt collectif quand tant d'autres n'ont que le « je » à la bouche et brandissent en étendard le règne de l'individualisme.

Ces valeurs tu les as transmises avec Catherine à tes enfants et leurs engagements professionnels ou associatifs en sont la preuve.

L'image que je garderai de toi est celle de notre dernière rencontre quand avec Mario, au lendemain du premier tour des élections présidentielles, nous sommes venus te rendre visite dans ta chambre d'hôpital. C'est avec malice et clairvoyance que tu as analysé les résultats du vote sur Chavigny. Tu nous as demandé des nouvelles de l'évolution des projets communaux auxquels tu as largement contribué.

Alors, pour tout ce que tu as été, pour tout ce que tu nous as donné et apporté, nous te disons aujourd'hui merci. Merci et au revoir Daniel... Tu nous manques déjà...



La chasse aux œufs

Cette année, calendrier des vacances oblige, la MJC des Castors a décidé d'organiser la traditionnelle chasse aux œufs, précédant les fêtes de Pâques, un après-midi sur les temps d'accueil périscolaires (TAP), permettant ainsi à tous les enfants des deux écoles de Chavigny d'y participer. Le vendredi 7 avril, jour des vacances, les enfants de l'école élémentaire montaient en direction de l'espace Chardin, sur le parvis duquel ils allaient se livrer à la chasse, pendant que les enfants de l'école maternelle prospectaient dans le jardin attenant à leur école. Si la chasse aux œufs a suscité quelques rivalités notamment pour être le plus rapide, chez les petits comme chez les grands, celle-ci s'est terminée plus calmement autour d'un goûter, durant lequel les trouvailles de chacun ont été partagées entre tous.





Les cm2 ont séjourné à Sion...

Du 15 au 17 mai 2017, les CM2 ont passé 2 jours sur la colline et ont suivi un programme d'animations autour du paysage et de l'importance de la biodiversité :

2 jours d'animations, ateliers, promenade d'observation, rallye, jeux de rôles sont venus conclure une réflexion globale sur l'année (travail en classe, visite d'un site naturel sensible, intervention de paysagiste dans la classe...). Des journées bien remplies avec veillées le soir (sortie nocturne pour observer les chauve-souris, jeux de société...)

Ce fut aussi l'occasion de passer 2 jours complets (et 2 nuits...) tous ensemble au terme de l'année de CM2

et donc des 5 années de l'école élémentaire et de partager des moments extrascolaires : repas, vie quotidienne, nuits...

La classe a également eu le souci de s'investir pour tenter de financer au maximum le coût du séjour : tenue de la buvette au marché de Noël, vente de chocolats pour Pâques, (merci à la mairie qui nous a également aidés !).

Un très bon moment pour tous, agrémenté d'une météo optimale !

... Et sont revenus à vélo !!!....

Le 17 mai, la classe quitte la colline de Sion pour revenir à Chavigny ... en vélo ! Une bonne trentaine de kilomètres avalée comme si de rien n'était pour les élèves qui s'étaient entraînés durant l'année avec plusieurs sorties vélo organisées dans les alentours (Chaligny, Méréville, ...)

Une journée à pédaler sous un beau soleil, un grand pique-nique à Xeulley, une arrivée au sommet du

chemin du coucou (presque un col hors-catégorie !), encore un bon moment d'effort collectif pour conclure en beauté ces 3 jours extraordinaires !

M Antalik, enseignant des CM2
Prêts pour le départ !
Arrivée enthousiaste ! « on l'a fait ! »

Projet vélo 2016/17

Cela fait 4 ans que le projet vélo est mis en place avec la classe de Mme DECAMPS (CE1 et /ou CE2). Les élèves étudient le code de la route pour passer le permis piéton. Les séances à vélo débutent alors avec un éducateur sportif Jean-Yves Oudot de la CCMM, les parents agréés, des animateurs Paul ou Marie-Line, la Maif et un policier qui vient faire passer le permis vélo.

Des ateliers sont mis en place dans la cour, puis autour de l'école pour après aller sur la route avec nos gilets jaunes. Nous avons eu une journée Festi Vélo'MM à Messein avec les CM2 de M. Antalik et les autres écoles faisant le même projet. Nous sommes aussi allés visiter la caserne des pompiers à vélo, rencontrer nos correspondants à Sexey-aux-Forges.

Les élèves étaient ravis et ont beaucoup progressé ! D'ailleurs des familles se retrouvaient le week end pour faire du vélo ensemble ! Beau projet !

Kermesse - Repas MJC Castors

Cette année encore enfants, parents, enseignants et animateurs se sont retrouvés à l'Espace André Chardin et ses alentours pour fêter joyeusement la fin de l'année scolaire. La kermesse a donc eu lieu le vendredi 7 juillet. Réunis autour de nombreux stands, les enfants ont pu profiter de jeux réalisés par la MJC des Castors pendant les TAP.

Maquillage, parcours du combattant, jeux sensoriels, jeux d'eau... ont été proposés aux enfants.

Qui dit kermesse, dit également panier garni qui comme tous les ans a connu beaucoup de succès, sans oublier l'arbre à peluches et l'arbre à sucettes.

La kermesse terminée, petits et grands se sont retrouvés pour partager un repas sous forme d'auberge espagnole (repas qui consiste à manger ce que chaque convive a apporté).

Pour clore la soirée un lâcher de lanternes a été organisé sur le parking de l'Espace André Chardin.

Merci à tous les parents qui se sont investis dans la confection des banderoles illustrant les stands, qui ont pu donner un coup de main pour tenir les stands. Merci à tous pour ce moment de partage et de convivialité.





Rentrée des classes

L'heure de la rentrée a sonné ce lundi 04 septembre pour les écoliers de Chavigny. Ils ont ainsi pu retrouver Mme Rondags pour la classe de CP, Mme Vuidart pour celle de CP-CE1, Mme Descamps pour celle de CE1-CE2, Mme Raoult pour la classe de CM1 et Mr Antalik et Mme Lombard pour les CM1-CM2, Mr Antalik ayant toujours en charge la direction de l'école.

Pendant ce temps les plus petits rejoignaient la maternelle : Mme Esnault toujours en charge de la direction de l'école maternelle pour la classe des petits-grands, Mme Dornier pour la classe des petits-moyens. Les enfants ont également retrouvé pour leur plus grande joie les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) Sophie et Carole.

Bonne année scolaire à tous



Courir pour ELA

Une nouvelle fois, comme chaque année, le rendez-vous a été pris avec l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies), et de nombreux partenaires se sont réunis pour faire de cet évènement solidaire une réussite.

Tout d'abord, cela a commencé le lundi 16 octobre par la, maintenant, traditionnelle dictée nationale faite aux élèves des classes de CM1 et CM2. Ce sont les joueurs de l'ASNL, Antony Rolsie et Nicolas St Ruft, qui se sont déplacés jusqu'à l'école de Chavigny pour dicter aux enfants le texte écrit pour l'occasion par Leïla Slimani «Des histoires sans fin». Il ne s'agit pas d'un test d'orthographe, mais d'un moyen de sensibiliser à la maladie les jeunes et les parents des 2 516 établissements scolaires participant à l'évènement.

Durant la semaine, les enfants ont sillonné le village de façon à informer les habitants au sujet de ces maladies, et pour récolter des dons pour l'association. Cet élan de solidarité a permis de réunir la somme de deux mille huit cent soixante-huit euros ; un grand bravo à nos jeunes et à la population pour sa générosité.

Pour terminer cette action, la course ELA s'est déroulée le vendredi 20 octobre sur l'esplanade de l'espace Chardin. L'après-midi a débuté par l'interprétation de la chanson d'ELA par tous les élèves de l'école élémentaire, et ce, devant de nombreux parents venus assister et participer à l'évènement. Ensuite, la course a pu débuter sur un circuit réfléchi par le conseil municipal des jeunes. Accompagnés par Michel Antalík, le directeur de l'école, les élèves du cycle 2 (CP et CE1) se sont élancés pour huit minutes de course, suivis par les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) qui ont couru durant vingt minutes. Beaucoup de parents ont accompagné les enfants, les autres les ont vivement encouragés. A l'issue de la course, un tirage au sort a été effectué pour distribuer dix places permettant d'assister au prochain match de l'ASNL ; des cris de joie ont jailli ! Enfin, l'après midi s'est clôturé par un goûter offert par la MJC des Castors.

Un grand merci à tous ceux et celles qui se sont investis dans cette manifestation !



Saint Nicolas et le Père

Le mercredi 6 décembre, le saint patron lorrain et son acolyte rendaient visite aux écoliers chavignéens. Ceux-ci leur ont fait bon accueil, chants et nombreux dessins étaient au rendez-vous ; ils ont été récompensés par un sachet gourmand, petite brioche et Saint Nicolas en chocolat. Cette année, les enfants de maternelle ont été beaucoup moins intimidés par Saint Nicolas et le Père Fouettard, il n'y a eu aucun pleur, et, outre des dessins, ils leur avaient apporté des bonbons - peut-être avaient-ils des choses à se faire pardonner ? -, et certains avaient même pensé à l'âne de Saint Nicolas et lui avaient apporté une carotte.

Dans la classe de Mme Rondags (CP), les enfants ont montré à leurs deux invités leur cahier du jour pour que ceux-ci vérifient qu'ils travaillaient bien. Mme Vuidard et sa classe de CP et CE1, avait spéciale-



Fouettard aux écoles

ment composé une chanson pour Saint Nicolas, sur un rythme dynamique, que les enfants ont fort bien interprétée. Puis, passage dans la classe de Mme Decamps (CE2 et CE1), dont les élèves étaient en cours d'anglais avec une jeune assistante anglaise ; Saint Nicolas a échangé quelques mots avec elle, quand au Père Fouettard il ne parlait pas anglais ! Nos deux compères ont interrompu les élèves de Mme Raoult (CM1), en cours de géométrie, ils apprenaient à construire une étoile pour Noël ; ils ont interprété la très difficile chanson de Barbara « Göttingen ». La visite s'est terminée dans la classe de M. Antalík (CM1 et CM2) qui a chanté une chanson de Renaud « Amoureux de Paname » sur laquelle elle a travaillé le vocabulaire et l'aspect ironique. Saint Nicolas et le Père Fouettard ont donné rendez-vous aux enfants pour le défilé à Chavigny le samedi suivant.



Au début du XX^{ème} siècle, il existe à Chavigny deux écoles : une école de garçons, dans les locaux de l'ancienne mairie, une école de filles, dans ceux de la nouvelle mairie, qui possède une classe enfantine, où sont accueillis les plus jeunes enfants des deux sexes.

Lorsqu'on envisage de créer en 1900 une deuxième classe de garçons, confiée à un adjoint, il devient nécessaire d'aménager une deuxième salle de classe, dans les dépendances, à l'arrière de l'ancienne mairie. L'architecte départemental, M Bret, fournit en mars 1901 un plan des travaux à exécuter. On constate alors que la deuxième salle se trouvera à un niveau nettement supérieur à la première. Pour en assurer l'accès, qui se fera par un escalier, on va être obligé de détruire l'écurie et la « chambre à four » de la maison communale. C'est nécessaire aussi si l'on veut donner plus d'espace à la cour de récréation, qui devra accueillir désormais les enfants de deux classes. Le conseil accepte sans difficulté la démolition de l'écurie, mais élève une objection quant à la chambre à four : elle est indispensable à l'instituteur, qui y a installé sa buanderie et y dépose ses outils de jardinage. On note aussi, et ce n'est pas sans importance, qu'il y a un inconvénient à avoir deux salles de classe aussi éloignées l'une de l'autre. Si un instituteur doit s'absenter pendant quelques instants, notamment pour les besoins du secrétariat de la mairie, il doit pouvoir faire surveiller ses élèves par son collègue.

Ces raisons font que l'on est conduit à envisager une solution plus radicale. Elle consiste à, construire non plus une seule classe, mais deux classes dans le jardin derrière. Cette option permettra en outre de résoudre la question du logement de l'adjoint. On imagine pour cela de descendre le bureau de la mairie du premier étage au rez-de-chaussée, à l'emplacement de la classe de garçons. Il est possible alors d'installer le logement de l'adjoint dans l'ancien bureau. L'entrée des élèves et celle de la mairie pour le public se feraient par une même porte donnant sur la place.

On ne va pas pour autant équiper de neuf les deux nouvelles salles de classe. Par mesure d'économie, le conseil décide qu'on transférera dans une des classes le mobilier scolaire de la salle actuelle : ce sont des « tables à cinq places », d'un modèle ancien, dont on va prolonger encore la vie. On discute encore en décembre 1901 de l'accès aux nouvelles classes. Un projet ambitieux, approuvé par l'inspecteur d'académie, permettrait de créer une rampe d'accès à partir de la remise de la pompe à incendie (donc une entrée à gauche et non à droite du bâtiment). Mais il faudrait démolir certaines constructions et le conseil, effrayé de cette dépense supplémentaire qu'il ne pourrait pas financer, décide de s'en tenir au projet primitif. Ce dernier est finalement approuvé par le Ministre de l'Instruction Publique le 28 avril 1903. Sur une dépense globale de 16 485 francs, qui couvre aussi quelques travaux à l'école de filles, l'Etat financera une somme de 6 930 francs. Il reste donc un peu moins de 10 000 francs à la charge de la commune, qui se montre très satisfaite de cette aide publique.

Les travaux sont en cours en juillet 1903. On se préoccupe alors d'indemniser l'instituteur. Une partie de son jardin est amputée de la surface des deux nouvelles salles de classe et l'autre partie est inaccessible en raison des travaux. On doit même aussi déposer une partie des matériaux de construction chez les voisins, qui l'acceptent de bon cœur. Le 25 octobre 1903, le maire annonce que les travaux sont « presque » terminés. Mais il est trop tard à cette date pour obtenir un poste d'adjoint. En attendant que le Ministère puisse disposer des crédits nécessaires pour l'ouvrir, c'est la commune qui devra financer son traitement. En fait, les travaux ne sont complètement terminés qu'au printemps de 1904. Le 31 mars 1904, satisfait de la qualité de ceux-ci, le conseil accepte de rembourser la caution qu'avait versée l'entrepreneur M Blondet.

Mais la préfecture n'accepte pas aussi facilement le mémoire présenté par l'architecte. Le 18 juin 1905, le maire expose que le préfet



lui demande de procéder à un nouveau métrage, car celui dont il fait état n'est pas sincère. En outre, le pavage de la cour de la mairie est défectueux et les tables des salles de classe ne sont pas conformes à la réglementation. Du coup, le 5 novembre 1905, la municipalité augmente encore le nombre des griefs : les terrassements et la maçonnerie sont défectueux, les cabinets d'aisance ne sont pas terminés, le pavage de la cour est mal fait, les canalisations défectueuses ne permettent pas un bon écoulement des eaux.

L'amélioration de la situation scolaire a été tout de même très nette, grâce à la création du poste d'adjoint pour les garçons, et grâce aussi à l'amputation d'une partie du territoire de la commune, survenue au profit de Neuves-Maisons en 1910. Les enfants du sud de la localité, que leurs parents renâclaient déjà à envoyer en classe à Chavigny, ont été accueillis dès lors dans les écoles de Neuves-Maisons.

En 1911, une importante étape de la modernisation des salles est franchie : elles sont dotées de l'éclairage électrique, en même temps que les locaux de la mairie. Cette innovation était tout à fait nécessaire pour les deux classes de l'école de garçons : elles étaient très sombres,

Chavigny autrefois

École de garçons



avec seulement pour chacune une fenêtre exposée au nord. Il faudrait pouvoir ouvrir deux autres fenêtres du côté du sud. Cette solution est envisagée en août 1920, mais sans succès. Lorsqu'on en débat à nouveau au conseil en mai 1947, nous comprenons quelle est la difficulté : l'école ayant été construite en limite de la propriété voisine, il est interdit d'ouvrir des fenêtres donnant sur le terrain du voisin.

De longues années d'immobilisme.

Quelle a été la situation des écoles pendant la guerre du 1914-18 ? Les délibérations du conseil municipale nous en disent pratiquement rien : ce n'est plus une question prioritaire. On s'efforce naturellement d'inculquer le patriotisme en cette période de guerre et on apprend en novembre 1914 que des séances de « tir » sont organisées à l'école de garçons. On ne parle guère des écoles que pour évoquer le chauffage de leurs locaux, qui grève lourdement le budget communal en raison de l'envolée du prix de tous les combustibles.

Après la guerre, la natalité plus faible et la stagnation démographique font que les questions scolaires

passent au second plan. Les municipalités se contentent de gérer la situation existante, en effectuant seulement les travaux d'entretien et le renouvellement du matériel indispensable. Un projet naît cependant en 1930. L'école de filles n'a que deux salles, alors qu'une garderie s'est ajoutée aux deux cours réglementaires. On envisage donc de construire dans la cour devant le bâtiment une nouvelle salle. Mais le projet échoue, faute de subvention ministérielle : cette nouvelle pièce, elle-même de superficie réduite, aurait trop diminué la surface de l'indispensable préau.

Comme toutes les écoles rurales, celles de Chavigny devraient pouvoir ouvrir largement sur le grand air. Mais les initiatives dans ce domaine sont limitées. En 1920, une pépinière scolaire est aménagée près du chemin de Chanois, avec le concours des gardes forestiers habitant la commune. En janvier 1941, sans doute parce qu'il devient trop risqué de se promener librement autour du village, nous apprenons qu'un accord est conclu avec la Colonie scolaire de Neuves-Maisons pour que les écoliers de Chavigny puissent utiliser son terrain et ses bâtiments proches des maisons forestières, en dehors des périodes de vacances.

A l'arrivée d'un instituteur ou d'une institutrice, se pose chaque fois, en fonction de la composition de sa famille, la question du logement communal qu'on va lui attribuer. Cela conduit parfois à des conflits : Madame Hoff se voit proposer un appartement de deux pièces manifestement insuffisant ; le conseil municipal, qui ne veut pas lui payer une indemnité de logement, essaie de trouver un arrangement : on coupera en deux la plus grande pièce de l'appartement de la directrice, pour attribuer une troisième pièce à l'adjointe ! Naturellement, cela n'a pas marché et il a fallu tout de même verser l'indemnité réglementaire. A l'école de garçons, le directeur a conservé longtemps seul l'usage du jardin scolaire ; mais en mars 1935, il a accepté de le partager à parts égales avec son adjoint. On l'a dédommagé partiel-

lement en lui attribuant une autre bande de terre supplémentaire. A cette époque, les instituteurs tiennent beaucoup à leurs avantages en nature, qui sont un indispensable complément de rémunération.

Réorganisée en 1928, la caisse des écoles donne aux instituteurs plus d'autonomie dans l'achat des fournitures scolaires. Ce sont eux qui proposent au maire la date des jours de congés mobiles attribués par le Ministère et fixés librement dans chaque commune. Mais le partenariat avec la municipalité trouve tout de même ses limites : lorsqu'en novembre 1933, les maîtres demandent l'achat d'un guide-chant pour faire chanter les élèves, ils se heurtent à un refus de la municipalité.

On peut citer les noms de quelques-uns des instituteurs et institutrices de cette époque. M Bertrand, arrivé en 1926 à la suite de Liégey, a laissé des souvenirs aux plus anciens de nos concitoyens. En 1939, c'est un couple qui se trouve à la tête des deux écoles : M. Montagnon pour les garçons, Mme Montagnon pour les filles. Il y a trois adjointes, qui sont Mme Couturier, Mme Vieillot et Mme Hoff. En 1944, l'école de garçons est dirigée par M. Douchet, celle de filles par Mme Dupoux, tandis que Mme Vieillot reste adjointe. En 1950, c'est M. Smouts qui dirige l'Ecole de garçons, assisté de son épouse, tandis qu'à l'école de filles, on trouve toujours Mme Dupoux et Mme Vieillot.

Finalement, l'impossibilité d'agrandir sur place l'école de filles et les problèmes d'hygiène récurrents de l'école de garçons conduisent la municipalité à envisager dès le 6 décembre 1947 la construction d'un « groupe scolaire », qui englobera les écoles de garçons et de filles et, espère-t-on, aussi la mairie et ses annexes. Mais d'autres communes veulent en faire autant, et il faut attendre son tour. Le 20 février 1950, le conseil municipal souligne qu'il y a maintenant urgence : la capacité des quatre classes n'est que de 120 élèves et on prévoit qu'on devra en accueillir 167 en 1954. Une nouvelle étape de l'histoire de l'école à Chavigny va s'ouvrir.

L'année du conseil municipal des jeunes



Tout au long de l'année, un lundi sur deux hors vacances scolaires, les jeunes du CMJ se sont retrouvés pour envisager leur implication dans différentes manifestations de la commune. En effet, cette année, nos jeunes élus se sont investis aux côtés d'autres associations du village. Ils ont, tout d'abord, confectionné pour le CCAS les cartes de vœux accompagnant les colis de fin d'année de nos seniors.

Ils ont ensuite organisé une tombola, en faveur d'une association caritative, pendant le loto du comité des fêtes et ont ainsi réussi à récolter 150 euros. Ils ont également aidé les parents volontaires, la MJC des Castors et la classe de Mr Antalík à l'organisation de la kermesse en choisissant et réalisant les jeux : « Tête d'œuf », « Le parcours du pirate »... Ils sont aussi venus donner un coup de main le jour de la course ELA dont ils avaient dessiné le parcours.



Élection du conseil municipal des jeunes

L'élection pour le renouvellement du conseil municipal des jeunes a eu lieu le lundi 20 novembre à l'école élémentaire. Tout comme l'élection pour les adultes, un calendrier de campagne a été établi et présenté

dans les classes de CE2, CM1 et CM2 à la mi-octobre. A l'issue de cette rencontre, les jeunes intéressés ont fait acte de candidature, réalisé une profession de foi, qui a été affichée par les enseignants ; ces derniers ont ouvert leur classe l'après-midi du 20 novembre pour permettre les élections. Fanchon Cauville, animatrice jeunesse, et Christine

Mazoyer, adjointe en charge de la commission enfance-jeunesse ont encadré les enfants et veillé au bon déroulement du scrutin. Là, encore, les choses se sont passées comme pour les adultes ; munis de leur carte d'électeur, les classes de CE2, CM1 et CM2 ont, à tour de rôle, procédé au vote avec le matériel réglementaire, isoloir, urne, liste d'émargement... Le bureau de vote a été tenu par les enfants qui se sont relayés. Nous tenons à remercier les enseignants de nous avoir accueillies et d'avoir expliqué aux enfants les principes d'une élection. A l'issue de cet acte de citoyenneté, tous les candidats ont été élus ; dans

la classe de M. Antalík, Manon La Rocca (38 voix), Louane Bruot (15 voix), Méline Labar (8 voix) et Antonin Siaussat (23 voix). Dans la classe de Mme Raoult, où les candidats étaient nombreux, ont

été élus Mathilde Paris (18 voix), Malorie Lemoine (16 voix), Nisa Ozgurcan (13 voix), Ismaël Baya (18 voix), Clément Guillou (21 voix) et Daniel Borges (13 voix). Et pour terminer, nos deux plus jeunes élues dans la classe de Mme Decamps : Lou-Anne Fay (3 voix) et Nisa Onkol (13 voix).



Le nouveau CMJ, auquel se sont joints les élus sortants, s'est réuni le

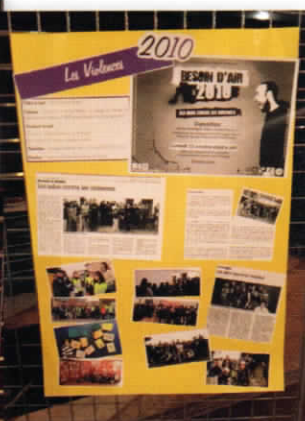
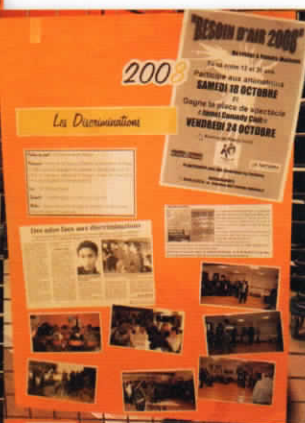
lundi 27 novembre à la mairie. Il a été l'occasion de faire un tour de table des nouvelles idées proposées par les jeunes, et d'élire le nouveau maire junior. C'est Antonin Siaussat qui a été élu maire junior à l'unanimité dès le premier tour, pour le seconder, Manon-La Rocca, arrivée seconde à l'issue du scrutin, occupera les fonctions de maire junior adjoint.

A l'issue de ce premier conseil, parents et enfants étaient invités à partager le verre de l'amitié. Nous souhaitons plein de beaux projets à ce nouveau CMJ !





Besoin d'air, fête ses dix ans !



Voilà dix ans que les jeunes de Neuves-Maisons et Chavigny, rejoints, certaines années, par les jeunes d'autres communes, par leurs animateurs, nous bluffent par leurs talents et leur esprit de réflexion ! Créé en 2007, Besoin d'air est une plate-forme d'expressions pour nos jeunes, sur des thématiques qu'ils choisissent tous ensemble ; ils se sont déjà exprimés sur les discriminations, sur les drogues, le sida et l'alcool, sur les violences, sur les relations Homme-Femme, sur la vie d'un ado, sur la jeunesse en mode positif ... Pour exprimer leurs idées, les jeunes disposent, selon leurs envies, de différents supports artistiques : exposition, théâtre, slam, percussions, réalisations vidéos ... Leurs réflexions et travaux se déroulent,



Ado en réseau

Les jeunes du village ont également pu participer aux animations proposées par « Ado en réseau », la traditionnelle sortie à Europa parc, un mini-camp à Favières du 24 au 28 juillet, une marche nocturne dans les bois de Richardménil... C'est, là encore, pour nos ados, l'occasion de rencontrer les jeunes des communes alentour.





tout au long de l'année, et ils se retrouvent pour échanger pendant des moments de loisirs ; la restitution finale, une fois par an, donne lieu depuis, maintenant, plusieurs années, à un spectacle auquel amis, parents, élus... sont conviés. Le spectacle est filmé, et présenté dans les collèges et lycées de secteur, permettant, ainsi, d'aborder des sujets difficiles et délicats et d'amorcer un dialogue.

Outre le fait de donner à la jeunesse des espaces d'accueil et d'échanges, ce projet permet aux jeunes de vivre une aventure collective et de valoriser leur investissement auprès de la population ; ils montrent, ainsi, qu'ils sont capables de réfléchir et d'appréhender des sujets sérieux.

Cette année, les jeunes participant à Besoin d'air avait une double tâche : présenter le résultat de leurs réflexions, et fêter les dix ans du projet. Pour cela, ils ont recueilli les témoignages «d'anciens» et le spectacle, qu'ils ont présenté, a été émaillé de flash-back des dix dernières années. A l'issue de la représentation, petits et grands se sont retrouvés autour d'un buffet bien garni et ont levé leur verre à cet anniversaire.



Coup d'oeil dans le rétroviseur 2017 avec l'équipe du C



Mars : 6^e LOTO

Toutes les tables de jeu étaient occupées par les 160 participants qui ont passé un après-midi agréable où les nombreux lots sont venus les récompenser.



Février : soirée repas dansant

Ils étaient nombreux les amoureux de la danse à se rendre au repas dansant organisé par le comité des Fêtes.

La soirée a commencé par un apéritif suivi d'un superbe repas confectionné par le restaurant de CHAVIGNY : le CRIQUET.

Puis, les couples se sont élancés sur la piste au son de l'orchestre ZIKAM jusqu'à une heure avancée

Mai : 14^e vide greniers

La crainte de l'averse n'a pas arrêté les chineurs qui se sont rués sur les 125 emplacements débordant d'objets de toutes sortes...

Lors du coup de feu de midi, les frites, saucisses, américains et boissons ont disparu en un temps record.

Le temps s'est maintenu toute la matinée et le soleil était avec nous durant l'après-midi

Juillet : festivités autour du 14 juillet

Comme chaque année, la soirée a débuté à 19h avec la restauration-buvette. Dès la nuit tombée, la tant attendue retraite aux flambeaux s'est ébranlée et a déambulé dans les rues de notre village. Le DJ DAVID a fait danser jusque tard dans la nuit. Vers 23h, il a temporairement laissé la place au superbe feu d'artifices offert par la municipalité.

Les derniers danseurs quittaient la place vers 1 h 30.



Septembre : 4^e course de caisses à savon

Le quatrième grand prix de caisses à savon a tenu toutes ses promesses. Comme pour chaque course, les préparatifs démarrent tôt. Autorisations et dossiers administratifs obligent, l'équipe du comité des Fêtes est sur le pont dès le mois de février. Début juillet, les bottes de paille sont engrangées dans le tunnel et la fabrication du livret « programme » bouclée. Cette année, nous

avons compté près de 70 bolides engagés et un peu plus de pilotes. Nous avons été gâtés par une météo plus que clémente et les Chavignéens, jeunes et moins jeunes, anciens ou nouveaux sont venus profiter du spectacle offert dans les rues.

Afin de rattraper la programmation de ce GP les années paires, une course aura lieu en septembre 2018, alors, tous au bricolage pour la construction d'un bolide.



Comité des fêtes

Octobre : broc'livres et vinyles



Vous êtes venus nombreux à l'espace André Chardin chercher les livres rares ou le vinyle introuvable proposés par la trentaine d'exposants tout au long de la journée.

Novembre : Chavi'rire

Cette année, le comité des fêtes de Chavigny a encore renouvelé le pari d'amener les Chavinéens au théâtre à l'espace Chardin.

Durant ces deux week-ends ce sont plus de 400 spectateurs qui ont assisté aux différentes représentations proposées dans le cadre du festival CHAVI'RIRE.

Et la palette était large entre les comédies déjantées « 2^e service » des Z'ACCROSCENES, « Ca se complique » proposé par PEN ART, « Arrgh!, l'amour » par INCOGNITO et « Toi, moi, eux » par TME PRODUCTION.

Les enfants n'ont pas été oubliés : ils ont pu assister à « Sale temps en eaux troubles » par la Cie HISTOIRE D'EUX basée à Chavigny.

Le comité des fêtes est déjà au travail pour vous proposer, en novembre 2018 la 4^e édition de Chavi'rire.



Décembre : Saint Nicolas

Après la déambulation qui a suivi le char du Saint Nicolas, Le Comité des fêtes a distribué les traditionnelles friandises aux enfants du village.

Merci à tous les bénévoles, à la municipalité de Chavigny, à la CCMM et à tous nos sponsors sans qui notre année de fête n'aurait pas été la même.

Si vous souhaitez nous rejoindre et passer de bons moments avec nous au service du faire bien vivre ensemble à CHAVIGNY, n'hésitez pas à nous contacter sur cfchavigny@yahoo.fr ou sur <http://cfchavigny.blogspot.fr/> ou lors d'une prochaine manifestation.



MJC des Castors

Depuis la création de la MJC des Castors en novembre 2016, cette dernière a pour mission tout ce qui concerne l'animation jeunesse, les accueils périscolaires (TAP, garderie, cantine), les accueils loisirs mais également de proposer des activités complémentaires à celles déjà existantes sur Chavigny. Cette année a été riche en événements : chasse aux œufs, kermesse, fête de la musique avec l'école de musique E3M, chorale, escalade, danse moderne, marché de Noël...

L'année 2018 sera placée sous le signe du changement : en effet un directeur Sven Majchrzak remplacera Fanchon Cauville ancienne coordonnatrice, un nouvel outil de communication sera mis en service et des nouvelles activités dont le planning vous sera communiqué en mai seront proposées. Au plaisir de vous accueillir.

Pierre La Rocca - Président de la MJC des Castors



Vous avez envie de plonger dans l'univers de la danse Country ?

Venez vous joindre aux 30 adhérents du West Country Club et partager des moments festifs avec eux.

Les cours ont lieu les mardi et vendredi de 20 h à 21 h 30 à la Salle André Chardin.

Le West Country Club est également présent lors de manifestations publiques, de démonstrations en maisons de retraite ou lors de prestations privées.

N'hésitez pas à venir nous voir pour une petite initiation.

En savoir plus : www.westcountryclub.com



Foyer Rural



Cette année encore, le Foyer Rural vous propose tout au long de l'année différentes activités : Renforcement Musculaire, Fitness, Gymnastique, Qi Gong, Badminton, yoga, éveil corporel pour les petits, la section Patrimoine, Mémoire, Environnement et bien entendu les randonnées du mardi et vendredi matins.

Le Foyer Rural participe également aux animations proposées aux habitants de Chavigny, sans oublier le défilé de Saint Nicolas.



La troupe Future Légende fête ses trente ans à Chavigny

Trois jours de fête ! Et des centaines de spectateurs découvrant l'esplanade de l'espace André-Chardin totalement métamorphosée. C'était les 3, 4 et 5 juin dernier. Pour fêter ses trente ans, la troupe Future Légende, en résidence dans la commune depuis un an maintenant, organisait le festival « Ensemble avec Future Légende ».



Ensemble, les choristes et techniciens mobilisés près d'une année pour organiser en amont cette manifestation originale et d'envergure qui a mobilisé toutes les énergies pour créer un nouveau spectacle « Déclics et des claps », incluant pour la première fois images et vidéo afin d'accompagner un répertoire éclectique balayant toute la chanson française. Car Future Légende s'est fait une spécialité de revisiter avec humour toujours, dérision parfois et insolence souvent, aussi bien les grands classiques du répertoire de la variété, que les titres les plus récents. Chaque chanson est mise en scène et en mouvement. Costumes colorés, chorégraphies endiablées, chacune est interprétée comme une petite comédie musicale. Insolite parfois, car une chanson peut toujours en cacher une autre ! Et des chansons, Future Légende en a beaucoup à son répertoire : de Piaf à Zaz, en passant par Brigitte, la famille Chedid, Brassens, Bénabar, Stromae, Roberdam, Zazie, Olde-laf, Vianney... Une fantaisie débridée mise en son et en lumière par une équipe de techniciens rodée.

Ensemble, la troupe Future Légende et la commune de Chavigny qui ont uni leurs efforts et leurs logistiques pour permettre l'organisation sans faille de ce rendez-vous festif et populaire et en assurer la sécurité.



Il a fallu en effet dresser sur l'esplanade un chapiteau de cirque (!), sous lequel ont eu lieu toutes les représentations, chapiteau gracieusement ouvert les jours précédents aux enfants des écoles pour y présenter leur spectacle de chansons de fin d'année. Et faire surgir de terre tout un village de stands accueillant associations partenaires, restauration... Le tout abondamment décoré pour installer une ambiance chaleureuse, empreinte de joie et de convivialité.

Ensemble toujours, pour faire vivre le site. Au fil des jours, on y a vu un défilé de mode en plein air, des lanternes célestes s'envoler dans la nuit, un cheval blanc embraser le ciel dans une pluie de feux d'artifice...

Ensemble enfin, la troupe Future Légende et tous les artistes conviés à partager la programmation. Il est vrai que Future Légende, c'est d'abord une histoire d'amitié. Tout a commencé en effet en 1987 à Nancy quand un groupe de copains, unis par la passion du chant à quatre voix, décidaient de créer la troupe. Qui très vite affichait son originalité. Alors il était évident que pour fêter ses trente ans, la troupe ouvre sa scène aux compagnies, artistes et amis, qui, un jour, ont croisé sa route. Offrant ainsi au public une programmation originale mêlant chanson, théâtre, musique, comédie musicale, photo... Ainsi est né ce festival inédit « Ensemble avec Future Légende », qui a ensoleillé, divertit et en...chanté la commune de Chavigny tout au long du week-end de Pentecôte 2017.



Future Légende répète à l'espace André-Chardin un week-end par mois. Renseignements sur www.futurelegende.com et sur www.facebook.com/FutureLegende.

SLUC Tennis : un club dynamique à taille humaine



Venez vous ressourcer sur le plateau de Brabois, en pleine nature, dans des installations rénovées. Découvrez ou re-découvrez le tennis dans un cadre agréable, à 5 mn du centre ville de Chavigny.

Le club anime des activités périscolaires pour l'école primaire de Chavigny, une école de tennis enfants qui connaît un succès croissant chaque samedi matin,

des cours adultes par niveau et organise tout au long de l'année des événements conviviaux (tournois officiels ou à thèmes, fête du tennis, barbecues...).

Avec 2 courts couverts rénovés en 2016 (surface : résine, club house rénové également) et 3 courts extérieurs en terre battue, le SLUC Tennis est aujourd'hui le meilleur rapport disponibilité /

tarif de la région ! Un club également tourné vers la compétition et qui compte 5 équipes masculines et une équipe féminine.

Inscription possible tout au long de l'année avec tarif adapté.

Retrouvez nous sur facebook : SLUC Tennis

Mail : sluctennis54@gmail.com



8 mai

Les commémorations du 8 mai ont débuté devant le monument aux Morts, où Monsieur le Maire, Hervé Tillard, et Monsieur Jean-Pierre Thiebaut, ont lu les déclarations du ministère et de l'association nationale des Anciens Combattants, ponctuées par les interprétations musicales de la fanfare de Chaligny. Les jeunes du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont participé au dépôt des gerbes et rappelé les noms des Chavignéens tombés pour la France. Nos jeunes élus ont ensuite convié leurs aînés à se rendre à l'espace Chardin pour le traditionnel verre de l'amitié. Ils avaient confectionné un buffet, et tout le monde pouvait admirer l'exposition



qu'ils avaient réalisée. Il s'agissait de maquettes et de photos présentant des scènes de la vie quotidienne durant la guerre. Pour la réalisation des maquettes et des photos, dans lesquelles ils avaient incrusté des personnages Playmobil, le travail de recherche des

jeunes avait commencé, pendant les vacances d'avril, par la visite de la mine du Val de Fer sous la direction de Monsieur Jean-Paul Vinchelin. Celui-ci leur a expliqué comment la mine avait servi de refuge pendant la guerre, et cela a largement influencé leur travail. Une nouvelle fois, les jeunes nous ont impressionnés par la qualité de leurs réalisations. Ils ont rendu un hommage sincère à leurs Anciens.

11 novembre

Cette année, les écoliers de CM1 et CM2 ont participé à la préparation de la commémoration du 11 novembre pendant les temps d'accueil périscolaires ; ils ont réalisé des dessins (soldats, coquelicots...) et des colombes en origami. Ces réalisations devaient permettre de baliser un chemin de la place du monument aux Morts jusqu'à l'espace Chardin, et étaient destinées à interroger les promeneurs, les amener à se souvenir. Compte tenu des conditions climatiques, ce «Street-Art» s'est trouvé limité aux espaces proches de la salle Chardin. Il a cependant permis aux enfants de parler, de réfléchir et d'en apprendre davantage sur la Grande Guerre. De son côté, le conseil municipal des jeunes a organisé un grand jeu autour de mots relatifs à la guerre et à la paix, puisque la commémoration du 11 novembre est aujourd'hui aussi la célébration de la Paix. Le public était séparé en trois équipes, les « Tirailleurs »,

les « Sous-mariniens » et les « Aviateurs » qui devaient, à tour de rôle, faire deviner des mots à leur équipe par le mime ou le dessin. Pour départager les équipes, le jeu s'est terminé par un blind-test (jeu consistant à reconnaître le titre et l'interprète de chansons) autour de chansons portant sur la guerre de 14-18. Pour prolonger ce moment de convivialité, le verre de l'amitié a été partagé



par toutes les équipes dans la bonne humeur, autour du buffet que nos jeunes élus avaient confectionné. Ce temps de mémoire a été apprécié par tous, notamment à la suite des traditionnelles commémorations devant le monument aux Morts qui se sont déroulées sous une pluie battante. Toutefois, cela n'a pas empêché le recueillement avec la présence d'une cinquantaine de personnes, d'Anciens Combattants, d'élus petits et grands, d'habitants et de la fanfare de Chaligny. Un grand merci à tous pour leur participation et leur implication !



14 juillet

Brocante



Repas des Anciens

Comme chaque année, le CCAS de Chavigny a convié le dimanche 01 octobre à l'Espace André Chardin près de 70 personnes pour le traditionnel repas des anciens, préparé par Lionel Tonini, restaurateur de Chavigny.

La troupe « MLH-DANSE » dirigée par Marie-Laure Hazard a ponctué cet après-midi de retrouvailles par de nombreuses chorégraphies qui en ont réjoui plus d'un.

Ravis de ce dimanche festif, nos aînés se sont donnés rendez-vous l'an prochain.



Caisse à savon



Fête de la musique



Saint-Nicolas

Rendez-vous avait été donné le samedi 09 décembre pour le défilé de Saint-Nicolas et du Père Fouettard dans les rues de Chavigny, défilé organisé par le Foyer Rural et le Comité des Fêtes. Les chars réalisés par l'Entente Franco-Portugaise, par l'association AIA, le foyer Rural de Chavigny et celui de Saint-Nicolas ont emprunté le circuit habituel au rythme de la fanfare de Chaligny et des majorettes de Pont-Saint-Vincent.

A l'issue de ce parcours, un goûter chaud a été offert aux courageux ayant bravé le froid pour suivre Saint-Nicolas dans son périple.



Valorisation des déchets et tarification incitative

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) encourage la valorisation et le recyclage des déchets. Depuis le mois de mai, deux nouveaux Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) ont été installés par la CCMM. A présent, les cinq emplacements dans la commune participent davantage au recyclage du papier, du verre et des vêtements.

Pour réduire davantage le tonnage de déchets, la CCMM avait mis à disposition des particuliers, il y a quelques années, des composteurs. Vous pouvez vous aussi (si vous n'avez pas de composteur), composter tous les déchets organiques dans votre jardin. Ainsi vous participerez à la réduction du tonnage de déchets mais aussi à enrichir la terre de votre jardin par le compost que vous produirez.

Nous vous rappelons la liste des emplacements des points d'apport volontaire :

- Les anciens : Chemin de Châtel, Rue de Nancy et Rue Henri Dunant (Verre - Papiers - Textile)
- Les deux nouveaux : Rue du Pré Lassé (près du city stade) et Rue du Tram (en haut) (Verre - Papiers)

Depuis un an, la CCMM en lien avec les communes réfléchit dans le cadre de son programme de prévention des déchets, à un nouveau mode de financement pour leur collecte : la tarification incitative.

La tarification incitative, c'est quoi ?

La tarification incitative est l'introduction dans le calcul de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) d'une part variable qui dépend de la quantité et éventuellement de la nature des déchets produits par chaque ménage.

Sa mise en place a pour objectifs (selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) :

- La réduction des volumes de déchets.



- La maîtrise des coûts de gestion des déchets par la collectivité.

- La responsabilisation des usagers en les incitant à réduire les déchets à la source et à mieux les trier.

- L'augmentation des collectes séparées (emballages, verre, papiers...) et de la valorisation des déchets (compostage...).

Cela implique un changement des mentalités pour les usagers (mais aussi pour les industriels) afin de limiter les quantités de déchets qu'ils produisent :

- en réduisant les déchets à la source (achat de produits concentrés ou d'écorecharges pour limiter les emballages, de produits durables, réparables, rechargeables, recyclables ou recyclés...),

- en ayant recours au réemploi, au compostage individuel ou collectif,

- en triant les déchets,

- en emportant ce qui peut l'être en déchèterie.

Avec comme conséquence une baisse espérée sur le montant de la facture.

Elle devrait être mise en place au 1^{er} janvier 2019, après concertation dans le cadre de la commission consultative d'évaluation et de suivi du programme local de prévention des déchets, débats et vote par le Conseil Communautaire et les différentes communes.

Déchetterie

La nouvelle déchetterie communautaire vous accueille depuis le 2 janvier 2017 Parc d'industrie Moselle rive gauche. Elle est ouverte :

Lundi et Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi et Jeudi de 13 h 30 à 18 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

Dimanche de 9 h 00 à 13 h 00

Elle est fermée le mardi et les jours fériés

Informations : Service déchets Moselle et Madon

Au 03 54 95 62 41 - www.cc-mosellemadon.fr



Isolation de combles à 1 €, attention aux pièges !

Suite à de nombreux démarchages sur l'isolation des combles à 1€, quelques points de vigilance s'imposent :

- Demandez un contact téléphonique préalable pour analyser vos besoins et votre situation.
- Prévoyez une visite technique sur place du professionnel pour vérifier la faisabilité du chantier, les conditions d'accessibilité et les éléments sensibles en termes de sécurité.
- Exigez la présentation d'un devis avant tous travaux, détaillant les surfaces à traiter et les matériaux utilisés et le respect du délai de rétractation.
- Vérifiez la qualification RGE du professionnel qui réalise les travaux (pour obtenir des aides financières et confirmer son assurance décennale).

Ces offres sont soumises à conditions techniques et de revenus, peuvent vous priver d'autres aides pour d'autres travaux.

Les prestations offertes sont minimalistes et sont sujettes à malfaçons.

Aussi, avant de signer tout devis, **contactez un conseiller du territoire**. Leurs conseils neutres et gratuits sécuriseront votre projet d'isolation.

Espace info-énergie (03.83.64.98.04
ou ouest54@eie-lorraine.fr
permanences notamment à Ecrouves et Neuves-Maisons)

ou le service :

Rénov'énergie sur Terres de Lorraine :
03.54.95.65.84

aretournat-witz-tdlu@cc-mosellemadon.fr

(+ d'infos bientôt sur le site du pays Terres de Lorraine
<http://www.terresdelorraine.org/fr/renov-energie.html>)



Construction, travaux... n'oubliez pas les règles d'urbanisme

Vous décidez d'agrandir votre habitation, d'implanter un abri de jardin, de modifier des ouvertures ou d'ériger une clôture ? Sachez que dans la majorité des cas il vous faut avant tout déposer une déclaration préalable de travaux en mairie voire un permis de construire. Pour l'avoir négligée, certains habitants se retrouvent aujourd'hui face à des difficultés d'ordre juridique ou administratif.

En effet, toute personne constatant que les règles n'ont pas été respectées peut utiliser le « recours des tiers » pour contester les travaux.

D'une manière générale, avant tous travaux, nous vous conseillons de venir rencontrer René DENILLE adjoint en charge de l'urbanisme et/ou le maire Hervé TILLARD pour présenter votre projet et ainsi échanger sur les règles d'urbanismes en vigueur et sur les modalités de demande administrative.

Sachez également que notre nouveau Plan Local d'Urbanisme entrera en vigueur en 2018. Il intégrera, outre les nouvelles lois en la matière, des évolutions propres aux spécificités de la commune.

Une raison de plus de venir rencontrer vos élus municipaux avant d'entreprendre vos travaux soumis à autorisation !



Vivre ensemble : quelques règles

Travaux domestiques, tondeuse, motoculteurs...

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Feux de jardins

Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais

surtout par respect pour ses voisins. La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Votre nouvelle déchetterie est désormais située sur le Parc d'industries Moselle Rive Gauche.

Bruits de voisinage

Depuis la loi « bruit » du 31 décembre 1992 et le décret du 31 août 2006 sur la lutte contre les bruits de voisinage, toutes nuisances sonores qui représentent une gêne pour le voisinage sont interdites quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (instauration du délit pour tapage diurne).

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>

Vidéo surveillance à Chavigny : passage obligé... mais pas que !

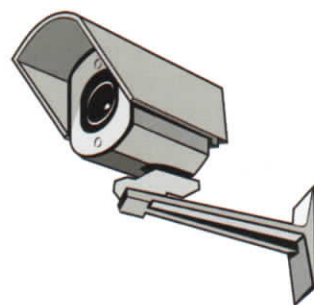
Dans notre dernier « 4 pages » de septembre 2017, nous tirions la sonnette d'alarme sur l'ampleur des incivilités et des dégradations sur le patrimoine communal. Comme annoncé et inscrit au budget 2017, un nouveau dispositif de vidéo-surveillance a été acquis par la commune pour mieux sécuriser l'Espace Chardin qui a été victime de nombreux actes de malveillance.

D'ici quelques jours, après réception des autorisations préfectorales, il sera mis en fonctionnement et permettra une visualisation extrêmement précise de l'activité du site, y compris nocturne. Nous espérons ainsi faire baisser de façon importante les dégradations de matériel et par conséquent la facture de réparation ou remise en ordre pour la commune.

D'autres secteurs de Chavigny ont été l'objet de « défoulements intolérables » sur du mobilier urbain, comme par exemple la place de l'église. Une étude est en cours avec le service spécialisé de la gendarmerie pour installer également des caméras de surveillance dans ces endroits précis. Sans généraliser ces dispositifs, il semble désormais impossible d'échapper, pour les lieux « sensibles » à leur installation pour sécuriser les biens publics.

Pour autant, la vidéo-surveillance ne doit pas être le seul moyen de lutter contre les incivilités, la prévention doit aussi être renforcée. C'est ainsi qu'un groupe de travail s'est constitué autour des élus de la commune, les animateurs, les éducateurs de la CCMM, la brigade de gendarmerie de Neuves-Maisons et la BDPJ (Brigade départementale de prévention juvénile) pour mettre en œuvre un plan d'action communal au quotidien sur le moyen-long terme. Les premiers résultats sont encourageants, mais c'est un travail de longue haleine qui attend tous ces acteurs.

De même, au niveau de la Communauté de Communes Moselle et Madon, le CISP (Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) trouve aujourd'hui un écho et un rythme de travail qui portent aussi leurs premiers fruits. C'est ici l'ensemble de la sphère éducative, mais aussi répressive qui collabore pour bâtir des solutions concrètes d'échanges d'informations et d'actions simples, mais efficaces. Le travail en réseau trouve ici toute sa pertinence, preuve que la prévention reste incontournable...



Hervé TILLARD

Imprimeur spécialisé

LOR
numérique

Impression papier
Impression UV
Découpe laser

15 rue des sables - La porte verte 1 - BP 20009
54272 PULNOY CEDEX
Tél 03 83 45 85 95
contact@lornumerique.fr - www.lornumerique.fr



8, chemin des Cerisiers
55140 CHALAINES
Tél. 06 07 80 52 70
h.caille@hotmail.fr
Plâtrerie - Plafonds
Cloisons - Isolation

PPCI

ppci55.com



Construction - Rénovation
Bâtiment - Maçonnerie

CRBM
groupe LB Construction
03 83 47 30 54
2 rue Nicolas Cugnot 54230 Neuves-Maisons



La Faisanderie

Proche du Fort Aventure, à quelques kilomètres de Nancy, la Ferme de la Faisanderie vous propose une cuisine gourmande, esthétique et raffinée dans un cadre rural et apaisant.

AUBERGE
Du lundi au vendredi midi

TRAITEUR
Buffets, lunches, plateaux repas

SALLES DE SÉMINAIRES
Forfait journée d'étude avec ou sans restauration, Wifi, vidéoprojecteur, système interactif e-beam

VENTE EN MAGASIN, PRODUITS DU TERROIR
Vente de volailles en vif ou prêtes à cuire, produits charcutiers, paniers gourmands

ATELIER DE MENUISERIE
Réalisation de petits mobiliers et objets en bois de palettes recyclé

CHEMIN LE COMTE / 54550 BAINVILLE-SUR-MADON
contact@lafermefaisanderie.fr
03 83 47 27 58

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 17h



LES MÉTIERS DU BÂTIMENT RÉUNIS

83, avenue
Anatole-France
54000 NANCY

MBR
Les Métiers du Bâtiment Réunis

Tél : 06.23.47.06.92
ou 06.64.95.98.74

Rénovation immobilière tous corps d'état :

CARRELAGE – CHAUFFAGE
GAZ ET ÉLECTRIQUE - ÉLECTRICITÉ - ISOLATION – MENUISERIE
PEINTURE – PLÂTRERIE - PLOMBERIE – REVÊTEMENT - SANITAIRE

SPÉCIALISTE SALLE DE BAIN ET RÉNOVATION COMPLÈTE

Calendrier de collecte 2018

Ordures ménagères et emballages recyclables

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine
Bac à sortir la veille après 19h

Ordures ménagères

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Théod Vierne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardmémil

Emballages recyclables

Chaligny, Chavigny, Maron,
Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent,
Sexey-aux-Forges

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle,
Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville,
Messein, Pierreville, Pulligny, Richardmémil,
Théod, Vierne, Xeulley

12 et 26 janvier	05 et 19 janvier
09 et 23 février	02 et 16 février
09 et 23 mars	02, 16 et 30 mars
06 et 20 avril	13 et 27 avril
04 et 18 mai	11 et 25 mai
01, 15 et 29 juin	08 et 22 juin
13 et 27 juillet	06 et 20 juillet
10 et 24 août	03, 17 et 31 août
07 et 21 septembre	14 et 28 septembre
05 et 19 octobre	12 et 26 octobre
02, 16 et 30 novembre	09 et 23 novembre
14 et 28 décembre	07 et 21 décembre
11 et 25 janvier 2019	04 et 18 janvier 2019

Pas de collecte les jours fériés.

Si jour férié lundi, mardi, mercredi ou jeudi > rattrapage le jour suivant.
Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.

Informations pratiques

Encombrants

Un service gratuit de collecte des encombrants à domicile est réservé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre)
Merci de vous inscrire au 03 54 95 62 41

Clôture du planning à la fin du mois précédant la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchetterie

Horaires 2018

La déchetterie est fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte

Toute l'année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h00 12h00	Fermé	Fermé	Fermé	8h00 12h00	9h00 12h00	9h00 13h00
Après-midi	13h30 18h30	Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	Fermé

Parc d'Industrie Moselle Rive Gauche - Rue Pierre-Emile Martin 54850 Messein

Trop de déchets ?

C'est possible de les réduire grâce à des gestes simples : achats de produits réutilisables, location, réparation, stop-pub, cuisine des restes... Plus d'infos auprès du service prévention des déchets de la CCMM : 03 83 26 45 00 ou contact@cc-mosellemadon.fr

Informations :

Service déchets Moselle et Madon

Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Jours de collecte 2018

Bainville-sur-Madon

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Chaligny

Ordures ménagères > chaque mercredi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Chavigny

Ordures ménagères > chaque mercredi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Flavigny-sur-Moselle

Ordures ménagères > chaque jeudi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Frolois

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Maizières

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Maron

Ordures ménagères > chaque mardi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines paires

Marthemont

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires

Méréville

Ordures ménagères > chaque lundi

Emballages recyclables > Le vendredi - semaines impaires



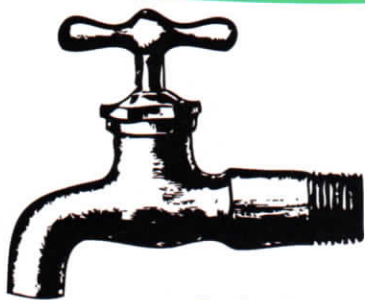
Poubelles noires
collectées 1 fois
par semaine
Bac à sortir la
veille après 19h
avec poignée
côté rue.



Sacs jaunes
collectés
1 vendredi sur 2

Informations :

Service déchets
Moselle et Madon
Tél. 03 54 95 62 41
www.cc-mosellemadon.fr



Le chèque Eau un accompagnement personnalisé vers une tarification plus solidaire

Qu'est-ce que c'est ?

La communauté de communes Moselle et Madon met en oeuvre une tarification solidaire de l'eau pour aider les habitants les plus modestes. Qu'ils soient ou non abonnés directement au service de l'eau de la CCMM, ils peuvent prétendre au « chèque eau ».

Pour qui ?

Les ménages dont le quotient familial est inférieur à 450 €.

Quel montant ?

Chaque ménage éligible percevra un « chèque eau » de 20 €, majoré de 10 € par enfant à charge.

Comment ça marche ?

Calculez directement votre quotient familial à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous et renvoyez le formulaire à la CCMM accompagné de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et d'un relevé d'identité bancaire.

Rendez-vous sur notre site internet :

<http://www.cc-mosellemadon.fr/page/le-cheque-eau-un-accompagnement-personnalise-vers-une-tarification-plus-solidaire> pour calculer le quotient familial de l'utilisateur et remplir le formulaire.

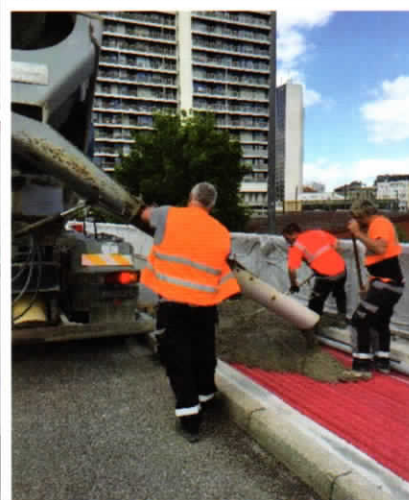


TRAVAUX PUBLICS • GÉNIE CIVIL

**Votre partenaire
durable**

6 Rue Hubert Curien
54320 MAXEVILLE
Tel : 03 83 24 03 41
www.lortp.com

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS ET VOIRIES, POSE DE RESEAUX SECS ET HUMIDES





La rénovation énergétique : un soutien renforcé sur le territoire !

Depuis le label Territoire à énergie positive obtenu avec le Pays Terres de Lorraine, les 4 communautés de communes Moselle et Madon, Terres Toulouses, Pays de Colombey et du Sud Toulousain et Pays du Saintois disposent d'un appui financier de conseils renforcés pour les travaux de rénovation énergétique.

Les aides financières

En complément des aides mobilisées par chaque intercommunalité, l'appui du pays Terres de Lorraine a permis de valoriser des fonds CEE TEPCV pour soutenir les projets des propriétaires privés visant à une rénovation BBC globale ou par étape, de préférence avec des matériaux isolants biosourcés, avec un montant de 2000 €/ dossier.

A noter que les critères permettent à tout habitant, sans conditions de ressources, d'y accéder, à condition de ne pas avoir valorisé les CEE par d'autres moyens et si les travaux sont réalisés et facturés avant le fin de l'année 2018. Cette aide peut souvent se cumuler avec l'aide rénovation thermique décrite ci-dessous.

Votre communauté de communes dispose également d'autres aides :

- Opération d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation senior et au handicap, lutte contre les logements dégradés ou indignes...) selon conditions de ressources.
- Aide rénovation thermique accessible à tous avec gain énergétique à atteindre variable selon les ressources.

L'accompagnement technique et les conseils



Le service Renov'Energie vise à massifier et simplifier les travaux de qualité pour une rénovation énergétique performante (rénovation BBC globale ou BBC compatible)

Renov'Energie accompagne les habitants gratuitement tout au long du projet et propose un suivi personnalisé par un technicien qualifié. Ce dernier est mis à votre disposition pour aider à définir un projet adéquat à votre habitation, déchiffrer les devis, choisir les matériaux adaptés à votre bâti et orienter vers des entreprises qualifiées. Il effectue une visite à domicile, réalise un bilan thermique et vous aide à prioriser vos travaux.

Cet accompagnement vous permettra de penser votre projet de manière globale sur les questions techniques, financières et juridiques et de réaliser une rénovation réussie et de qualité.

ATTENTION / VIGILANCE :

Au moment de cette communication, il est constaté une pratique de démarchage intense d'entreprises, souvent pour les combles à 1€. Or les conditions légales seraient trop peu respectées : aucun délai de rétractation, devis mal renseigné et surtout mauvaise pose des isolants générant des risques (incendie, électriques, ponts thermiques,...) et la perte de toute autre aide.

Avant tout engagement, appeler l'un des 3 services contacts neutres et gratuits listés ci-contre.

Ce service d'une qualité renforcée sur les projets d'amélioration énergétique d'envergure s'articule et vient compléter l'accompagnement apporté par les services habitat des intercommunalités et l'information des Espaces Info Energie.

Les étapes de chaque dossier



Visite à domicile par un technicien qualifié qui réalise gratuitement un bilan du logement.



Conseils techniques pour l'élaboration du projet.



Appui administratif dans la recherche de financements et dans le montage des dossiers.



Analyse des devis des entreprises et aide à la décision.



Les conseils pour s'engager dans les travaux en toute sécurité

Toutes les conditions étant réunies pour s'engager dès maintenant dans des travaux, il convient de donner les premiers conseils :

Réaliser plusieurs devis

Ne signer aucun devis avant l'échange avec un technicien

Attendre l'autorisation des financeurs avant de commencer les travaux

Les contacts à votre disposition pour vous aider sur vos projets :

Sophia AOUINE, technicienne habitat CCMM :
saouine@cc-mosellemadon.fr / tél : 03 83 26 45 00

Aurélien RETOURNAT WITZ, technicienne rénovation énergie :
aretournat-witz-tclu@cc-mosellemadon.fr / tél : 07 50 12 59 00

Eric DROUILLY et Charlie KERIEL de l'EIE :
mail : ouest54@eie-lorraine.fr / tél : 03 83 64 98 04

+ infos sur :
www.cc-mosellemadon.fr rubrique cadre de vie / habitat

CETA, traité entre l'Europe et le Canada

L'accord de commerce et d'investissement CETA a été signé par l'Union Européenne (UE) et le Canada, le 30 octobre 2016, suite au vote favorable du Conseil de l'UE le 28 octobre.

Le Parlement européen a ensuite voté en faveur de la conclusion de l'accord, le 15 février 2017. Maintenant, le CETA doit être ratifié par tous les pays de l'UE. Mais, par une aberration politique et juridique, il a été mis en œuvre provisoirement dans sa quasi-totalité depuis le 21 septembre dernier (les domaines de l'accord couverts par les compétences de l'Union européenne). Dénier de démocratie.

Rappelons ce que sont ces traités de libre échange et d'investissement négociés notamment entre les Etats-Unis (TAFTA), le Canada (CETA) et l'Union Européenne (UE) mais aussi avec les pays d'Afrique (Accords de Partenariat Economique : A.P.E.). Ils visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole tout en s'attaquant aux normes et réglementations (sanitaires, sociales, alimentaires, environnementales et techniques) car elles sont considérées comme des « obstacles au commerce ».

Alors pour quelles raisons faut-il refuser le CETA ?

Il a été négocié en toute opacité de 2009 à septembre 2014. Il a fallu l'opposition du parlement wallon en 2016, pour que vous en entendiez parler dans les médias.

Il va amplifier la crise agricole et participer à l'abaissement de la qualité des produits. Le CETA va remettre en cause l'interdiction de production et d'importation d'OGM (le Canada est le 5^e producteur mondial), de l'importation de viande produite dans des fermes-usines à l'aide d'hormones ou d'antibiotiques interdits en Europe (ouverture progressive de quotas de dizaines de milliers de tonnes de bœuf et de porc sans droit de douanes).

Il fragilisera les services publics (éducation, santé...) par l'ouverture sans restriction à la concurrence (Art.15.3 du traité), par l'octroi de tout avantage accordé à une entreprise (publique ou privée) du pays aux entreprises de droit canadien (chapitre 2) : si une subvention est accordée pour la mise en œuvre d'un service public, elle devra l'être aussi à ses concurrents privés... Les services publics sont pourtant garants de l'égalité de traitement entre les citoyens sur le territoire national.

Il aura un impact important sur la santé et la protection des consommateurs. L'article 5.2.b du traité est éloquent : les Parties (Union européenne et Canada)



s'engagent à « faire en sorte que les mesures sanitaires et phytosanitaires des Parties ne créent pas d'obstacles injustifiés au commerce » ! L'article 5.4 permettra de contester des réglementations spécifiques telles que le refus d'importer du bœuf aux hormones. Le principe de précaution n'est pas reconnu dans le traité. Ainsi, nous ne serons plus maîtres de nos politiques de santé.

Il remet en cause profondément l'accord de Paris sur le climat. Le CETA, favorisera non seulement l'agro-business, mais amplifiera aussi l'extraction et la consommation d'énergies fossiles polluantes, comme le pétrole extrait des sables bitumineux en Alberta. Il permettra de revenir sur l'interdiction de l'extraction des gaz de schiste. Il freinera la mise en œuvre des politiques publiques pour la transition énergétique et écologique par le biais de deux mécanismes introduits dans le traité : le règlement des différends et la coopération réglementaire.

Le règlement des différends propose une justice privée qui se substitue aux juridictions nationales avec une nouveauté, la création de deux « tribunaux » : un de 1^{ère} instance et un autre d'appel. Selon ce règlement (après une conciliation qui n'aurait pas abouti), les multinationales pourront attaquer devant ce « tribunal » arbitral les Etats et les collectivités territoriales (Conseil Régional, Départemental, Mairie...) si elles considèrent que leurs politiques et réglementations publiques sont contraires à leurs intérêts. Et le plus souvent, ce sont les multinationales qui gagnent. Et cela se chiffre en plusieurs centaines de milliers voire en millions de dollars.

La coopération réglementaire, consistera en un organe de gouvernance, le Forum de Coopération Réglementaire (FCR), non élu et soumis à aucun contrôle démocratique, constitué de « hauts fonctionnaires » nommés par la Commission Européenne et le gouvernement du Canada. Toute réglementation pouvant avoir un impact sur le commerce et l'investissement lui sera soumise. Le FCR s'appuiera sur l'avis des lobbies d'affaires qui seront ainsi directement associés à la rédaction d'une réglementation dès son origine.

Ces deux mécanismes sont soumis à la ratification par les pays de l'UE.

Cela modifiera de manière radicale des aspects importants de notre système démocratique, de notre système judiciaire, de nos choix en matière d'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à l'eau, à l'énergie, aux transports, de nos exigences en matière de droit du travail, de santé publique, de qualité de vie. C'est une atteinte à la souveraineté des Etats.

Doit-on laisser aux industriels la capacité d'élaborer une loi sur les pesticides, la composition des aliments... ?⁽¹⁾ Doit-on laisser ces lobbies agir contre les lois qui sont dans l'intérêt public et ainsi restreindre le pouvoir des élu-e-s ?

Emmanuel Macron s'était engagé pendant la campagne électorale, à faire modifier le CETA si ce traité présentait des risques importants dans son application sur la santé et les conséquences environnementales. Il n'en a rien été. En effet, suite au rapport⁽²⁾ très critique remis en septembre par la commission d'experts mandatée par le gouvernement, le Président Macron a assorti son accord à la ratification du traité, de mesures qui, selon lui, pourraient pallier à ces inconvénients.

Ces mesures du « plan d'action » ne sont pas à la hauteur des enjeux et des souhaits des français (62 % des personnes interrogées considèrent que la France doit mettre fin aux projets de CETA et de TAFTA)⁽³⁾. Pour recueillir la volonté des français, un référendum devrait être organisé.

Le CETA ne doit pas être ratifié par la France. C'est la seule solution car selon la réglementation de l'U.E., aucun amendement n'est possible. Soit on l'accepte en entier soit on le refuse.

En savoir plus :

<https://www.collectifstopptafta.org>

<https://stop-ttup.org/fr>

gmt@stopptafta54.lautre.net

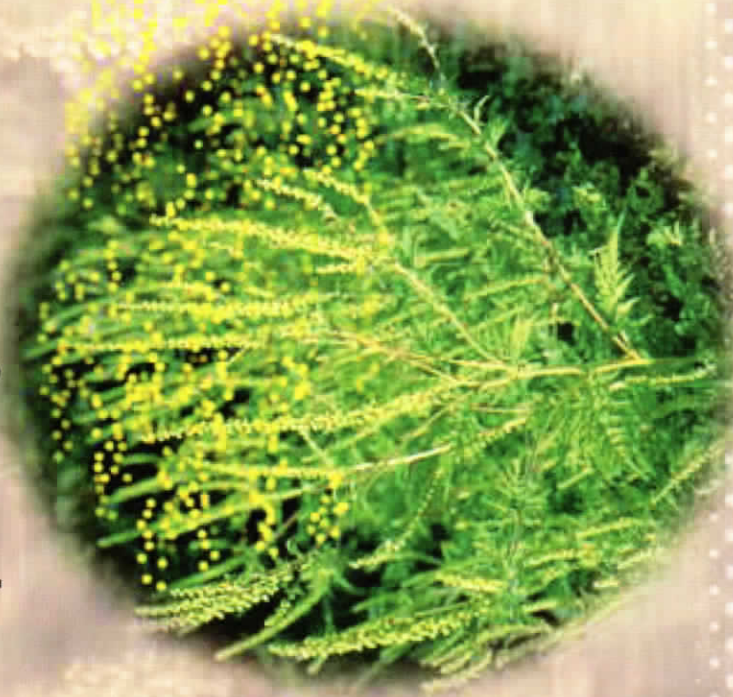
- 1) Corporate Europe Observatory (ONG Bruxelloise) dans un rapport publié ce 18 janvier 2016
- 2) Le rapport de la Commission des experts est disponible ici : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_ceta_-_08.09.2017.pdf
- 3) Sondage Harris publié le 24 juin 2016 : http://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-les-ac-cords-de-libre-echange-transatlantiques/

René DENILLE

AMBROISIE

attention!

Une plante à l'origine d'ennuis de santé



Pollen allergisant transporté par le vent



... et des conséquences économiques :

- baisse de forme • achat de médicaments
- consultations médicales • arrêt de travail • hospitalisation

VOUS DEVEZ AGIR POUR PRÉVENIR SON INSTALLATION ET LA DÉTRUIRE

«...les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles), ... ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus : de prévenir la pousse des plants d'ambroisie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambroisie... En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambroisie.»

Arrêté préfectoral isère N° 2000-1572 du 7 mars 2000



À retenir

COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DES TIQUES ?



- Éviter d'avoir des zones de peau découvertes (**porter des manches longues et des pantalons**).
- Utiliser un produit répulsif contre les tiques.
- Emprunter si possible les **sentiers** et marcher au **milieu des chemins**.
- Éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses.

COMMENT EMPÊCHER LA TRANSMISSION DE MALADIES PAR LES TIQUES



- Rechercher la présence de tiques sur la peau et les habits après une activité en pleine nature puisque la piqûre de tique est indolore et peut passer inaperçue.
- En cas de piqûre, **enlever rapidement la tique** à l'aide d'un tire-tique.

BORRÉLIOSE DE LYME

IL FAUT CONSULTER UN MÉDECIN DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS :



- en cas d'apparition d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend (érythème migrant), dans le mois qui suit la piqûre.

Le médecin pourra vous prescrire un traitement adapté qui permettra d'éviter l'apparition de complications potentielles.

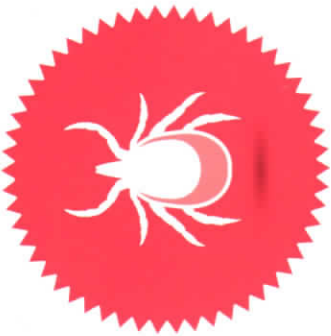
POUR EN SAVOIR PLUS : www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr



Prévenir les piqûres de tiques et la borréliose de Lyme



www.ars.champagne-ardenne-lorraine.sante.fr



Prévenir les piqûres de tiques et la borréliose de Lyme

COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DES TIQUES ?

- Éviter d'avoir des zones de peau découvertes (porter des manches longues et des pantalons).
- Utiliser un produit répulsif contre les tiques.
- Emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins.
- Éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses.



BORRÉLIOSE DE LYME

IL FAUT CONSULTER UN MÉDECIN DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS :

- en cas d'apparition d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend (érythème migrant), dans le mois qui suit la piqûre.

LA TRANSMISSION DE MALADIES PAR LES TIQUES

- Rechercher la présence de tiques sur la peau et les habits après une activité en pleine nature puisque la piqûre de tique est indolore et peut passer inaperçue.
- En cas de piqûre, enlever rapidement la tique à l'aide d'un tire-tique.

Le médecin pourra vous prescrire un traitement adapté qui permettra d'éviter l'apparition de complications potentielles.



REPROFLEX

Agenda

en bref

Autour de l'Espace André Chardin



Samedi 13 janvier Vœux du Foyer Rural.

Vendredi 26 janvier Vœux du maire et du conseil municipal aux habitants et partenaires à 18h30.

Samedi 10 février Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 3 et Dimanche 4 mars . . . Exposition de peintures organisée par le Comité des Fêtes.

Dimanche 11 mars Loto organisé par le Comité des Fêtes.

N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune :

www.ville-chavigny.fr

Renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ». Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !



Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à mairie.chavigny@wanadoo.fr

Affouages 2018 à Chavigny

La commune de CHAVIGNY a décidé, comme à son habitude de réserver des parcelles de la forêt communale aux « affouagistes » après les coupes des bucherons pour la vente de bois d'œuvre.

Le prix fixé incluant l'ensemble des taxes et frais O.N.F (Office Nationale des Forêts) est de 13,50 €/stère. Si vous êtes intéressé(e), une réunion pour l'attribution des parcelles se déroulera le :

Samedi 20 janvier 2018 à 9 h 00 en mairie.

Numéros utiles

Mairie : 03 83 47 24 32 : Du Lundi au Jeudi : de 14 h 00 à 18 h 00
Le Vendredi : de 14 h 00 à 16 h 00
www.ville-chavigny.fr

Communauté de Communes Moselle et Madon : 03 83 26 45 00

Numéro d'appel d'urgence européen 112 : si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

SAMU (Service d'Aide Médical Urgente) 15 : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Police Secours 17 : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Sapeurs-pompiers 18 : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114 : Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

Médecin de garde : SOS Médecins : 3624

Pharmacie de garde : 3237

